

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence Jour 1 : 21 juin 2019

Présidence : Didier **MARCHAND**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marie-Laure **BRUNAUD**, Laurent **BOUVET**, Joseph **BURDIN**, Marie-Antoinette **CANU**, Stéphanie **CATTOEN**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Claire **FLORET**, Stéphane **GARCIA**, Alain **GHILONI**, Vice-Président, Sandrine **JACQUES**, Jean-Claude **LECLERC**, Philippe **LIMOUSIN**, Joël **MARTINEZ**, Philibert **MOUEZA**, Éric **PIHET**, Jean **PONARD**, Jean-Philippe **POVEDA**, Nicolas **ROUGEON**, Jacky **TARENNE**, Nathalie **THIMEL**, **BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Marc **TILLY**, Yannick **TIREL**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif, Cathy **MONCASSIN**, Marie-Françoise **POTEREAU**, Yannick **POUEY**, Secrétaire Général, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président, Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président.

Invités présents :

Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Catherine **GASTOU**, Marc **FAYET**, Jean-Marie **GAUDELET**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Denis **REPÉRANT**.

Membres Bureau Exécutif excusés :

Sylvain **DUPLOYER**, Éric **JACOTE**.

Invités excusés : Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Charles **THEFENNE**, ex-Directeur des systèmes d'information. **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Liste de présence Jour 2 : 22 juin 2019

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marie-Laure **BRUNAUD**, Laurent **BOUVET**, Joseph **BURDIN**, Marie-Antoinette **CANU**, Stéphanie **CATTOEN**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Marc **FAYET**, Claire **FLORET**, Stéphane **GARCIA**, Alain **GHILONI**, Vice-Président, Sandrine **JACQUES**, Jean-Claude **LECLERC**, Philippe **LIMOUSIN**, Joël **MARTINEZ**, Philibert **MOUEZA**, Éric **PIHET**, Jean **PONARD**, Jean-Philippe **POVEDA**, Nicolas **ROUGEON**, Jacky **TARENNE**, Nathalie **THIMEL BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Marc **TILLY**, Yannick **TIREL**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif, Cathy **MONCASSIN**, Marie-Françoise **POTEREAU**, Yannick **POUEY**, Secrétaire Général, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président, Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Catherine **GASTOU**, Jean-Marie **GAUDELET**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Denis **REPÉRANT**.

Membres Bureau Exécutif excusés :

Sylvain **DUPLOYER** et Éric **JACOTE**.

Invités excusés :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC, Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Charles **THEFENNE**, ex-Directeur des systèmes d'information. **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

La séance est ouverte à 14 heures 30

OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président donne lecture de la liste des personnes excusées pour la séance du jour et informe l'instance de démission de Jean-Philippe POVEDA en tant que membre du Conseil Fédéral et des Commissions auxquelles il faisait partie.

Le Président souhaite par ailleurs la bienvenue à Marie-Laure BRUNAUD qui prend part à sa première réunion du Conseil Fédéral.

Le Président désigne Stéphane GARCIA en qualité de secrétaire de séance.

Yannick POUÉY informe l'instance que suite départ à la retraite de Jean-Jacques FRINOT, la société Transcriptus a été retenue pour la prise de notes et la retranscription écrite des débats du Conseil Fédéral. Le prestataire établira à chaque réunion une proposition de procès-verbal. Il est demandé aux intervenants de décliner leur identité lors de leur première intervention afin de faciliter la prise de notes.

Le Président donne lecture de la déclaration suivante :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Exécutif,

Mesdames et Messieurs les salariés de la Fédération,

Chers collègues du Conseil Fédéral,

Je me permets en préambule de ce Conseil Fédéral de rappeler notre rôle de contrôle, d'animation, de réflexion, d'alimentation et de questionnement pour le Bureau Exécutif.

Aujourd'hui, je souhaite tirer sur la sonnette d'alarme concernant la recrudescence des consultations électroniques. Certes celles-ci ont été validées et demeurent conformes à notre mode de fonctionnement. Même si je ne doute pas de la compétence de chacun, nous avons nos connaissances en fonction des disciplines. Je pense que pour certaines consultations, un débat aurait été judicieux. Les éléments de contradiction et les avantages doivent être mis sur la table afin de prendre des décisions moins tranchées ; décisions qui ont souvent tendance à mettre des pansements plutôt qu'à régler les problèmes de fond.

De plus, si les décisions sont bordées par paragraphe qui laisse le choix et des portes ouvertes aux Comités régionaux, le questionnement des dirigeants au sein même des régions met des doutes et est néfaste pour la cohésion et le fédéralisme dont nous avons particulièrement besoin.

Nous ne devons pas utiliser ces moyens de décision pour faire plaisir. D'autant plus lorsque cela tire le cyclisme vers le bas.

Pour l'avenir, sauf en cas de force majeure je pense que je ne donnerai pas mon aval pour certains sujets.

Enfin pour terminer sur ce sujet, j'attire votre attention, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Exécutif, sur le risque, dans le manque de débat, du désintéressement des membres du Conseil Fédéral à notre institution. »

Jean-Claude LECLERC partage l'avis du Président et estime que la déclaration qui vient d'être lue doit donner lieu à un avis du Conseil Fédéral réuni ce jour.

Le Président estime que l'avis de chaque membre du Conseil fédéral sur le sujet est libre. Il a livré le sien en tant que dernier rempart de l'acceptation du vote électronique.

Yannick POUHEY assure qu'il n'est pas de la volonté du Bureau Exécutif de dissimuler des votes et de les envoyer ensuite par voie électronique. Le fait est que dans bon nombre de cas, le Bureau essaie d'adapter ses dispositifs aux demandes. Le fait de figer les process est un choix de nature à gripper le système ou à le bloquer totalement.

Joël MARTINEZ comprend parfaitement la remarque du Président sur la méconnaissance de certaines disciplines par ceux qui n'en sont pas les spécialistes. Il n'en demeure pas moins que sur des sujets d'importance, n'ayant pas la compétence pour prendre position, il est toujours possible d'interroger ceux qui en ont la maîtrise. En Auvergne-Rhône-Alpes, cette démarche de consultation lui a permis de se forger une opinion éclairée sur certains sujets préalablement à leur vote.

Michel CALLOT indique que le Bureau Exécutif ne nourrit aucune volonté de réduire la concertation. Des mesures fortes ont d'ailleurs été prises pour le renforcement de celle-ci. C'est tout le sens, notamment, des groupes de réflexion qui ont été mis en place autour de la réforme des licences.

Il est vrai que la consultation sur des évolutions réglementaires en cours d'année n'est pas une démarche satisfaisante, car elle témoigne du fait que, soit la règle concernée n'était pas bonne au départ, soit le Bureau agit dans l'urgence. Il faut se montrer en capacité d'éviter ce genre de situations. Michel CALLOT annonce avoir ainsi pris engagement auprès du Président du Conseil Fédéral, après en avoir discuté avec le Bureau Exécutif, de sursoir pour le moment aux consultations du Conseil par voie électronique sur le volet réglementaire.

Michel CALLOT attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que la Fédération travaille aujourd'hui quasiment sans dérogation. Il s'agit d'une transformation significative des opérations et d'un renversement complet dans la culture fédérale. Il s'engage à ce que cette dynamique aille de pair avec un calendrier par année entière sur les sujets réglementaires. Il s'agit d'éviter les travers pointés du doigt par le Président du Conseil dans sa déclaration liminaire.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 25 et 26 JANVIER 2019

Le Président s'enquiert d'éventuelles remarques et observations sur le procès-verbal.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la réunion du Conseil Fédéral des 25 et 26 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

Michel CALLOT souligne que l'actualité fédérale a été riche depuis la dernière réunion du mois de janvier.

Il félicite tout d'abord Jean-Michel RICHEFORT, membre du Bureau Exécutif devenu champion de France des Masters. Quant à Marie-Françoise POTEREAU, membre du Bureau Exécutif, elle a été élevée au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au titre des moins bonnes nouvelles, il est rappelé le Championnat de France sur route professionnel a vu la défection regrettable de deux coureurs. Ces attitudes sont assimilables à un manque de respect non seulement pour le maillot de champion de France, mais aussi pour les bénévoles mobilisés pour l'organisation de cette compétition. Ayant été fortement alertée l'année dernière sur ce phénomène, la Fédération et la LNC avaient pris les devants en incluant dans le règlement particulier de l'épreuve son caractère obligatoire pour tous les coureurs français. Cette obligation morale a été renforcée par un courrier co-signé par le Président de la Fédération et celui de la Ligue, adressé à tous les coureurs à titre individuel. Dès lors, en dépit de ces 2 défections, il convient de se féliciter des effets des mesures anticipatives qui ont été prises, car sans elles la compétition aurait sans doute enregistré bien plus d'abandons. Une hémorragie a sans doute été évitée. Une série de mesures plus contraignantes seront décidées dès l'année prochaine en concertation avec la Ligue. En effet, cette situation entame sérieusement l'image de l'ensemble du cyclisme français il ne saurait être question de la laisser perdurer.

Michel CALLOT fait ensuite part au Conseil de très beaux moments sportifs dans le cyclisme français. Le Championnat du monde sur piste s'est soldé par 5 médailles françaises, dont 3 sur les disciplines olympiques. Le cyclisme professionnel sur route n'est pas en reste, car pour la première fois depuis quelques années, un français, Julien ALAPHILIPPE, à la suite de sa victoire à Milan-San Remo, est devenu le numéro 1 du cyclisme mondial.

Les résultats sur BMX sont tout aussi exceptionnels. La troisième étape de la saison de la Coupe du monde Super-Cross a été remportée par la Française Manon VALENTINO. En VTT, un premier podium est intervenu cette année sur la Coupe du monde de Cross-Country. Il s'agit d'un signal encourageant.

Sur le plan international, la FFC a signé une convention avec la Fédération Royale Marocaine de Cyclisme. Le Maroc nourrit des projets forts en matière de cyclisme, notamment au sujet de sa candidature pour l'organisation des Championnats du monde sur route en 2025. Le partenariat avec cette fédération Marocaine pourrait livrer un retour d'expérience intéressant pour la candidature de la France à l'organisation des Championnats du monde de cyclisme sur route en 2026.

Par ailleurs, un déplacement a été organisé en Égypte dans le cadre d'une possible coopération pour l'organisation des Championnats du Monde Juniors 2020. La rencontre avec le président de la Confédération Africaine et de la Fédération Égyptienne est un premier pas encourageant.

Il convient également de se féliciter du soutien du président de l'Union Cycliste Internationale relativement à la délégation pour les activités de vélo à assistance

électrique. Sur ce sujet complexe, une première rencontre a d'ailleurs eu lieu avec la Fédération Française de Moto sous la houlette de la Direction des sports du ministère.

Toujours sur le plan international, le Président de la FFC a rencontré le secrétaire général de l'Union européenne de Cyclisme. Les enjeux de cette rencontre sont liés, entre autres sujets, à des projets d'organisations et à la représentativité du cyclisme français sur la scène internationale.

Sur le plan national, s'agissant des Jeux olympiques 2024, une rencontre a eu lieu entre le COJO et la Fédération Française de Cyclisme. Ce rendez-vous a révélé à quel point les deux instances se devaient de renforcer leur coopération sur certains sujets, notamment celui concernant l'organisation et la localisation des épreuves olympiques de cyclisme. Cette rencontre a donné lieu à deux autres réunions importantes. La première, plus générale, a vu la participation des différentes directions du COJO et des représentants de la Fédération Française de Cyclisme. Il s'agissait d'identifier le rôle de la FFC dans les différents projets mis en œuvre autour des Jeux olympiques. La deuxième réunion a été plus technique et portait sur la place que pourrait occuper la FFC dans l'organisation techniques des épreuves cyclistes des JO. Le cadre général de l'organisation sera produit à la fin de l'année 2019. À la suite de quoi il sera permis à tous les prestataires transversaux des disciplines, y compris la Fédération Française de Cyclisme, de prendre place dans le schéma d'organisation.

Le COJO commence à déployer le label « Terre des jeux ». Les premiers bénéficiaires seront les fédérations olympiques. La convention qui sera signée prochainement prévoit que la Fédération s'implique dans les différentes thématiques telles que la célébration, l'engagement, héritage, etc. Le document prévoit également que le COJO apporte une assistance, y compris financière, à la Fédération dans le cadre de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions dans ce sens.

S'agissant du CNOSF, il a surtout été préoccupé par deux sujets au cours de ces derniers mois. Le premier a trait à la mise en place de l'Agence Nationale du Sport, qui a vocation à gérer, de manière collégiale, toutes les problématiques et financements associés au développement et au sport de haut niveau en France. Les règles de majorité ont été redéfinies ; l'État ayant conservé 60 % sur le haut niveau. Il est administré au niveau de l'agence par la cellule performance. S'agissant du développement, le pouvoir de décision est plus collégial ; l'État, les collectivités territoriales et le CNOSF s'arrogent chacun 30 %. Les 10 % restants sont dévolus au monde économique à travers des syndicats professionnels.

Le volet territorial du CNDS ayant été transféré vers l'Agence, l'État avait demandé aux fédérations qui le souhaitaient de se porter volontaires pour être préfiguratrices de ce système. La FFC fait partie des 28 fédérations qui ont été retenues. Elles sont chargées de répartir la part territoriale. Le défi de la Fédération Française de Cyclisme a été, en très peu de temps, de mettre en place un dispositif permettant d'administrer cette répartition ANS. Elle doit la réussite de ce projet à son Directeur Technique adjoint, Cédric CHAUMOND, qui a abattu un travail extraordinaire dans le transfert d'un maximum d'informations vers les Comités régionaux, départementaux et les clubs.

La Fédération Française de Cyclisme a souhaité confier la mission à une commission indépendante de l'exécutif et de la gouvernance des Comités régionaux. Il a été donc proposé que deux membres de cette commission soient issus du Conseil Fédéral et deux

de la DTN. La présidence a été confiée à une personne extérieure à la Fédération, qui connaît le monde du vélo et qui a une bonne connaissance des dispositifs CNDS.

Le deuxième sujet ayant mobilisé le CNOSF concerne celui des cadres techniques. Les modalités d'exercice de leurs missions sont encadrées par la fameuse « lettre blanche » qui a été inspirée par les attentes du Ministère de l'Économie et des Finances. Ce document dispose que les cadres techniques restent des fonctionnaires, mais demeurent sous la responsabilité hiérarchique et financière de la Fédération en cas de détachement. Cette situation suscite des inquiétudes aussi bien chez les cadres eux-mêmes, dont le statut est visé, qu'au sein de la Fédération, qui n'a pas de visibilité sur le sujet. De plus, la cessation de financement des salaires des cadres techniques par le ministère obligerait la Fédération à supporter tout ou partie des 3 millions d'euros de masse salariale que cela représente. La position de la FFC sur ce sujet a été de s'associer à toutes les communications collégiales réalisées par les fédérations olympiques pour alerter les autorités. Elle a en revanche rejeté toutes les demandes visant à transformer la structure en une représentation syndicale. La Fédération n'a pas à servir de caisse de résonance à des opinions politiques.

Au titre des actualités, Michel CALLOT indique que la Fédération est allée à la rencontre du directeur de l'Agence Nationale du Sport avec comme objectif une meilleure compréhension des dispositifs mis en place sur le CNDS. La relation est désormais établie et qualitative, même si les sujets demeurent techniques.

Concernant le lobbying, il est rappelé que la FFC poursuit son lobby destiné au rapprochement avec la Fédération Française de Cyclotourisme. En effet, cette structure recopie systématiquement toutes les initiatives prises par la Fédération. Leur revue publiée récemment reprend presque mot pour mot le dispositif « savoir rouler ». Cette situation agaçante a conduit au déploiement d'une stratégie visant le rapprochement des deux structures. Ce projet est d'autant plus pertinent que les deux fédérations mènent des activités complémentaires à plus d'un titre. De plus, l'État a besoin de réaliser des économies d'échelle.

La proposition a été portée auprès de toutes les instances concernées par le sujet, à commencer par le ministère des Sports. La Direction des sports de l'Élysée et le cabinet du Premier ministre ont également été investis. Toutes ces autorités jugent la proposition pertinente, mais jusqu'à présent, aucune action concrète n'a été initiée. C'est la raison pour laquelle la Fédération Française de Cyclisme a cru bon de devoir accélérer le processus en empruntant la voie parlementaire. Plusieurs sénateurs sont désormais au courant du projet suite à une question orale au gouvernement sur le sujet, posée par le sénateur Jean-Jacques LOZACH à la ministre des Sports.

La vidéo de la question orale posée par le sénateur Jean-Jacques LOZACH et la réponse de la ministre est projetée à l'intention du Conseil Fédéral.

Michel CALLOT espère que cette question orale soit de nature à exercer une forme de pression positive sur le cabinet de la ministre en vue de l'obtention d'un rendez-vous pour faire avancer le dossier.

Sur le plan local, Michel CALLOT souligne que les actions de collaboration avec la collectivité de Saint-Quentin-en-Yvelines se poursuivent. Ce travail s'appuie sur un ambitieux plan qui intègre les Championnats du monde sur piste 2022 et la préfiguration

du Mass Event dans la perspective des Jeux olympiques de Paris 2024. Il est à espérer que la prochaine réunion prévue sur ce sujet se soldera par la validation politique dudit plan.

Au sujet des autres institutions avec lesquelles la FFC est en relation, il convient de citer la région Île-de-France qui accueille plusieurs sièges de fédérations sur son territoire ; ce qui donne lieu à des conventions tripartites entre la FFC, les Comités régionaux et la Région. En dépit de leur généralité, ces conventions permettent aux Comités régionaux de continuer à bénéficier des subventions régionales et à la Fédération de s'investir dans des projets de plus grande ampleur, notamment l'évènementiel international.

Par ailleurs, la Fédération a désormais obtenu la signature d'une convention prévoyant que 12 places soient réservées aux cyclistes au sein de l'Armée de Champions (CNSD).

Michel CALLOT ajoute que depuis le dernier Conseil Fédéral, les travaux avec la Ligue se sont poursuivis normalement à travers notamment le Bureau et des réunions du Conseil d'Administration. Il convient également de rappeler que la réforme en cours sur le cyclisme professionnel mondial a donné lieu à une réunion à laquelle ont pris part le Président de l'UCI, David LAPPARTIENT et l'ensemble des managers de la Ligue. Cette rencontre a permis aux participants de mieux se positionner par rapport aux différentes échéances et de peaufiner leurs stratégies.

En outre, la Fédération Française de Cyclisme a signé un accord avec la Mairie de Montpellier en vue de l'installation dans cette ville d'un Freestyle Park permanent qui sera une préfiguration de l'installation de cette discipline olympique en France. La Fédération avait besoin du soutien des collectivités pour financer les équipements.

Michel CALLOT informe par ailleurs l'instance que le départ du Directeur du sous-traitant à l'exploitation du vélodrome national, l'UCPA, a donné lieu à la désignation d'un nouvel interlocuteur. Cette solution transitoire est de nature à éviter toute rupture dans le processus de négociation de l'annexe 6 de la convention tripartite.

Toujours au titre des partenaires potentiels, il est annoncé celui noué avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), qui se retrouve sur certaines problématiques, notamment de sécurité, avec la FFC ainsi que sur le dispositif « savoir rouler ». Contrairement à la Fédération Française de Cyclotourisme, il est sans doute plus facile de mettre en place des synergies avec cette structure, notamment dans les actions de lobbying ; la FUB étant très présente au ministère des Transports et la Fédération Française de Cyclisme au ministère des Sports et par extension au Ministère de la Santé et celui de l'Éducation nationale.

Sous l'angle des partenariats privés, une rencontre a eu lieu avec le président de La Poste. La pertinence de ce rendez-vous tient au fait que l'une des filiales de cette entreprise répond à des appels d'offres de collectivités territoriales sur des questions de mobilité liées à l'implantation de parcs de vélos à assistance électrique. La filiale étend son activité aujourd'hui au monde de l'entreprise. La Fédération dispose déjà d'un certain nombre de compétences en termes de formation, de sécurité, de tracé des voies cyclables, etc. Elle devrait répondre prochainement à des appels d'offres permettant de proposer des activités aux comités et aux clubs.

Dans le même ordre d'idées, les dirigeants d'ATOS ont été rencontrés. Cette entreprise informatique est non seulement partenaire, mais aussi opérateur des Jeux olympiques sur le traitement des données. La collaboration avec ATOS vise à créer une valeur ajoutée supplémentaire dans les actions, notamment événementielle, et de développement de la FFC grâce à une meilleure maîtrise de la Data.

Enfin, par suite d'une forte recommandation de l'UCI, la Fédération a pris attache avec l'opérateur ZWIFT dans le cadre la réflexion sur le plan de développement de l'e-cycling et de la mise en place de cette activité qui a vocation à être intégrée dans les statuts de la Fédération à l'issue du prochain Congrès Fédéral. La FFC continue parallèlement à échanger avec KINOMAP qui est un opérateur français.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU EXÉCUTIF

La nouvelle procédure dématérialisée des demandes de licence

Fabien RAFFOUX rappelle que tout licencié s'est vu octroyer un espace personnel numérique. Ceux qui n'y ont pas encore accès ont la possibilité de l'activer en cliquant sur le bouton « mot de passe oublié » pour initialiser leur mot de passe. L'activation de l'espace nécessite qu'un mail soit enregistré dans la base FFC.

Sur cet espace, les licenciés ont naturellement accès à leurs licences ainsi qu'à tous les avantages qui lui sont associés. Le licencié peut également y consulter des fiches nutrition et d'entraînement pour les pratiquants. L'espace permet en outre d'accéder à tous les classements, qui seront mis à jour pour toutes les disciplines. Les arbitres peuvent également y consulter le système d'information de la base FFC et UCI ainsi que les autorisations de courir.

Fabien RAFFOUX détaille le processus d'inscription dématérialisée.

Il est précisé que l'ancienne procédure papier restera toujours en vigueur pour les clubs ou les licenciés n'ayant pas accès à Internet. En revanche, la licence en elle-même sera totalement dématérialisée dès septembre 2020. Les clubs demeurent les prescripteurs et procéderont à la validation préalable de toutes les informations contenues dans la licence. Quant au paiement de celle-ci par carte bleue, il a été repoussé à 2021 pour éviter de trop nombreux changements simultanés.

Relativement au certificat médical, il sera fourni un modèle valable pour la FFC. Il sera également possible, pour la personne désirant se voir établir une licence, d'imprimer le formulaire de demande habituel et de le soumettre à son médecin. Les deux procédés auront la même validité dans le système d'information.

Les autres pièces demandées au titre de la licence pourront être chargées directement sous format électronique ou adressées aux clubs sous format papier.

En ce qui concerne la pièce d'identité, il s'agira de la CNI ou du passeport. Les mineurs doivent voir leur autorisation parentale signée. Si c'est la voie dématérialisée qui a été empruntée, la validation sera effectuée par le club ou par le Comité Régional. Dans le cas contraire, seul ce dernier s'en chargera.

Sur leurs espaces numériques, les clubs auront la possibilité de gérer tous leurs licenciés en ayant accès aux listings, à l'interface de gestion des demandes de licences, aux récapitulatifs des engagements, aux résultats de leurs coureurs, etc.

Le système offre aux parents de mineurs la possibilité d'administrer le compte de leurs enfants. Si les parents sont divorcés par exemple, le compte peut être affilié à chacun d'eux sur demande.

Fabien RAFFOUX montre à l'écran et commente le format proposé pour la nouvelle licence dématérialisée.

S'agissant du planning prévisionnel de la DSI, Fabien RAFFOUX annonce que l'affiliation des parents aux comptes de leurs enfants mineurs, la finalisation du processus de prise de licence dématérialisé ainsi que les formations en interne sont prévues pour le mois d'août 2019. La mise en ligne du nouveau site fédéral interviendra au mois de septembre 2019. Il est également prévu, au cours du même mois, la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle du calendrier pour la saison à venir. En octobre, la DSI entamera le travail sur un système d'engagement grand public et sur la mise en place d'un système d'engagement pour les clubs et les équipes au niveau de leurs espaces numériques.

Les mois de novembre et décembre seront mis à profit pour le développement d'un espace de résultats qui vise à agréger toutes les informations existantes à la Fédération Française de Cyclisme et qui sont actuellement contenues dans des fichiers PDF ou Excel.

La restructuration de la gestion du calendrier interviendra en début 2020.

Nicolas ROUGEON demande si les informations relatives aux arbitres-motards seront remontées automatiquement ou si elles seront placées sous le régime du déclaratif.

Fabien RAFFOUX indique que le cas des arbitres-motards n'est pas encore tranché. En revanche, le contrôle des diplômes sera effectué par la Fédération.

Jean-Claude LECLERC estime qu'il est nécessaire d'avancer avec précaution dans ce domaine, car certains clubs ne sont pas encore prêts à fonctionner de manière totalement dématérialisée. Il faudra leur laisser le choix et du temps.

Michel CALLOT précise que la procédure papier demeure pour la campagne de licence 2020. Cependant, compte tenu des économies que permet la dématérialisation des processus et de l'ensemble des autres outils numériques en vue, il est important d'inciter fortement les clubs à se digitaliser. Il sera procédé à un bilan du nouveau dispositif vers la fin du 1^{er} semestre 2020, étant entendu que, d'ores et déjà, la licence en carton ne sera plus délivrée. Le licencié a tout loisir de l'imprimer lui-même en accédant à son espace personnel.

Stéphanie CATTOEN invite la DSI à s'assurer que les coureurs ne puissent pas s'inscrire dans des catégories qui ne sont pas en adéquation avec leurs niveaux. Il s'agit d'éviter des fraudes pouvant polluer les courses.

Fabien RAFFOUX rappelle que la demande du futur licencié fait l'objet d'une validation au niveau du club et du Comité régional. Une fois la licence établie, il n'est plus possible de la modifier. Le dispositif ne change pas sur ce point.

Les statistiques des licenciés

Yannick POUHEY indique qu'à la date du 15 juin 2019, l'effectif des licenciés a enregistré une baisse de 2 538 coureurs, soit - 2,23 %. Au niveau des Comités régionaux, en métropole, seule la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistre une hausse. S'agissant de l'Outre-Mer, le nombre de licenciés progresse également à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti.

La Fédération a perdu 2 520 licenciés hommes et 18 femmes. Les statistiques des disciplines s'établissent ainsi qui suit :

- Cyclisme traditionnel : - 3,20 % ;
- VTT : - 1,08 % ;
- BMX: - 0,54 % ;
- Cross : - 9,14 %.

Toutes les disciplines sont donc en difficulté. L'effectif des jeunes de moins de 18 ans a chuté de 1 483 coureurs.

Les licences « services » ont connu une hausse de 1,38 %. Quant à la catégorie des compétiteurs seniors hommes, elle a enregistré - 350 licenciés, le Pass (hors open et PC) - 440 licenciés, l'encadrement — 240 licenciés et les arbitres — 64 licenciés.

Nicolas ROUGEON se demande si c'est le cyclisme en lui-même ou alors la FFC qui n'attire plus. Il suggère au Bureau de procéder à un comparatif avec les fédérations affinitaires.

Yannick POUHEY indique que ce comparatif n'a pas été réalisé. Il pense néanmoins que c'est le modèle fédéral qui est en difficulté.

Stéphanie CATTOEN fait observer que tous les ans, au 1^{er} septembre, il est toujours difficile pour les Comités de proposer les licences sur la base de la tarification fédérale, qui est souvent reçue tardivement. Il engage le Bureau à trouver une solution à ce problème.

Yannick POUHEY assure que la tarification sera votée lors du Bureau Exécutif le 9 juillet et sera transmise dans la foulée.

Sur la base d'une information qui lui est parvenue, Jo BURDIN croit savoir que le « savoir rouler » ne serait pas encore déployé au niveau du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Il souhaite des précisions sur ce sujet.

Christophe MANIN répond que la documentation et les outils pédagogiques du « savoir rouler » sont déjà disponibles. Si des blocages sont notés sur le démarrage du dispositif, il convient de les signaler.

Michel CALLOT pense que la question de Jo BURDIN doit conduire à améliorer la communication sur le « savoir rouler » qui est un excellent vecteur pour entrer en contact avec les jeunes.

Le Président redonne la parole à Michel CALLOT afin qu'il poursuive sur la présentation du rapport du Bureau Exécutif.

Michel CALLOT attire l'attention sur la réforme des licences évoquée en page 21 du rapport et qui fera l'objet d'une présentation plus détaillée au cours du présent Conseil Fédéral. Il insiste également sur le classement FFC Cycle sport consultable sur le site de la Fédération, qui entend en faire un vecteur d'attractivité pour la licence cycle sportif.

Il annonce que la journée olympique se tiendra dimanche à Paris. Il s'agit d'un temps fort pour la Fédération qui y tiendra un stand d'animation. Cette année, le COJO a souhaité que la FFC, en plus de ce stand, organise des séances de démonstrations de freestyle.

Lutte antidopage : évolution de la réglementation

S'agissant de la lutte contre le dopage, Christophe LAVERGNE souligne que des évolutions juridiques récentes sont intervenues à compter du 1^{er} mars 2019. En effet, sous l'impulsion de l'Agence Mondiale antidopage, le code du sport a été réformé. Désormais, le volet disciplinaire consécutif à un contrôle antidopage positif est confié à un unique interlocuteur, à savoir l'AFLD. Toutes les fédérations, et donc la FF C, en ont été sorties.

Calendrier des Assemblées générales

Yannick POUHEY indique que concernant les Assemblées générales de la Fédération, le Bureau Exécutif a opté pour leur tenue avant le 31 décembre de chaque année pour les années olympiques conformément aux dispositions du décret. La procédure dite « normale » sera adoptée pour les autres années. Ces changements appellent une modification des statuts, qui fera l'objet d'un des points de l'ordre du jour du Congrès. De plus, dans la mesure du possible il est nécessaire que les Comités régionaux tiennent leurs Assemblées générales en amont. En cas de difficulté, les textes prévoient la possibilité d'avoir recours aux délégués de l'année précédente.

Jean-Yves THIVIER ne comprend pas pour quelle raison il est prévu une assemblée financière au mois de février alors que des élections sont prévues en décembre.

Yannick POUHEY répond qu'il en est ainsi parce qu'il est impossible d'avoir des comptes consolidés en mi-décembre et de les communiquer dans les délais impartis alors que l'exercice se termine au 31 octobre.

Le Président pense que ce déplacement des élections posera également le problème des délais, notamment celui des candidatures au Conseil Fédéral. Il convient d'intégrer ce changement dès à présent dans le calendrier des Assemblées générales, des Comités régionaux et des Comités départementaux ;

Stéphanie CATTOEN considère que, contrairement à l'assemblée électorale, celle financière ne verra pas la participation de beaucoup de représentants. En effet, ce nouveau calendrier engendrera deux déplacements. Or les Comités régionaux sont souvent limités en termes de moyens.

Yannick POUHEY est conscient de cette situation, mais estime que cette solution est la meilleure qui a pu être trouvée pour l'instant.

Nicolas ROUGEON fait remarquer que dans certaines grandes entreprises, il n'est pas obligatoire, pour les votants lors d'une Assemblée générale, de participer physiquement à la réunion ; les moyens technologiques permettant d'y prendre part à distance. Si cette

solution est prévue par les statuts, il convient sans doute de la mettre en œuvre. Dans le cas contraire, il faudra penser à les y intégrer en vue de la prochaine Assemblée générale.

Jean-Yves THIVIER pense que le calendrier présenté pose un problème juridique. En effet, une élection a eu à être invalidée à la suite d'un recours devant les tribunaux justement parce que l'Assemblée générale élective n'avait pas approuvé les comptes ; ces derniers l'ayant été lors d'une Assemblée financière.

Michel CALLOT assure que Christophe LAVERGNE procédera au travail de sécurisation sur le plan juridique. Il souligne en outre que jusqu'à présent, certaines grandes fédérations se sont organisées de cette manière. La FFC est désormais concernée et s'appuie sur un calendrier presque analogue à celui choisi par ses homologues. Certes cette situation est de nature à créer un certain inconfort, mais il s'agit de la meilleure formule pour l'heure.

En ce qui concerne le vote à distance, Michel CALLOT estime que le nombre de délégués à la Fédération Française de Cyclisme est bien trop faible pour l'envisager dans de bonnes conditions. Les fédérations ayant opté pour cette solution sont celles qui, parce qu'ils font voter les clubs, ont un nombre de participants bien plus élevé que celui de la FFC.

Jo BURDIN pense que la solution est sans doute dans le fait de porter la date d'arrêté des comptes au 30 septembre.

Michel CALLOT souligne que même avec une clôture au 30 septembre le délai serait trop court. En effet, entre l'arrêté des comptes et le Conseil Fédéral doivent se tenir une réunion de la Commission des finances et le Bureau Exécutif. Le commissaire aux comptes intervient ensuite et il reste à passer devant le Conseil Fédéral avant le délai d'un mois pour envoyer les documents aux délégués.

Point Ressources Humaines

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce qu'à la suite du départ à la retraite de Jean-Jacques FRINOT, Anne-Marie CLOAREC a été recrutée pour assurer 50 % de son poste. Fabien RAFFOUX remplace Charles THEFENNE à la tête de la Direction des Systèmes d'Information. Par ailleurs, la multiplication des missions au sujet des ressources humaines et la hausse des effectifs ont rendu nécessaire la création d'un poste de Responsable des Ressources Humaines.

Par ailleurs le nouveau prestataire de paie donne entièrement satisfaction. Aucun écart n'est enregistré sur les comptes depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'amélioration de l'outil de gestion du temps de travail se poursuit. Le Document Unique d'Evaluation des Risques est en cours de finalisation et fera l'objet d'une présentation en réunion de Comité Social d'Entreprise le 2 juillet 2019.

La politique de cohésion sociale s'intensifie, notamment au sujet de la réforme des licences, afin que les salariés se sentent plus concernés par la vie fédérale.

Au titre du développement des outils informatiques, il est prévu le recrutement d'un développeur. Un logisticien DAS sera en outre recruté en CDD pour la période estivale.

La séance est suspendue de 17 heures 15 à 17 heures 50.

INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU DIRECTEUR DU PÔLE MÉDICAL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME

Intervention du Directeur Technique National

En VTT, Christophe MANIN insiste sur retour en forme de Pauline Ferrand-Prévot, arrivée 9^{ème} à la dernière Coupe du monde. À cela s'ajoutent deux victoires françaises chez les garçons. En BMX Freestyle, la France a décroché une place en finale de Coupe du monde et s'est classée 11^{ème}.

S'agissant de la formation, le projet fédéral se fixe un double objectif :

- développer les formations fédérales dans un esprit de simplification et d'efficacité ;
- moderniser les outils de la formation, notamment en faisant davantage appel aux outils numériques.

Les équipes de l'Institut National de Formation avaient commencé à travailler sur une nouvelle formation fédérale à compter de la fin 2017. L'an dernier, un module a fait l'objet d'une expérimentation au sein des Comités et depuis le 1^{er} semestre 2019, le reste de la formation a été mise en expérimentation. Le nouveau cursus sera implémenté à compter de juillet 2019.

Trois niveaux de formation sont visés, correspondant à trois diplômes :

- Animateur fédéral (initiation au vélo) ;
- Éducateur fédéral (initiation aux techniques du vélo)
- Entraîneur fédéral.

Le module « accueil », le diplôme d'animateur et celui d'éducateur fédéral sont mis en œuvre par les Comités régionaux. La formation au diplôme d'entraîneur est assurée par l'Institut National de formation.

Le nouveau dispositif raccourcit les temps de formation en présentiel pour le stagiaire tout en renforçant la qualité. De plus, elle s'adapte au rythme des apprenants, qui bénéficient d'un accompagnement à distance par un formateur. Il est précisé que la délivrance des diplômes fait l'objet d'une centralisation au niveau national.

Marion BRUNAUD suggère que soit ajouté dans les formations d'éducateur un volet relatif à la réglementation.

Christophe MANIN assure que ce volet est bel et bien inclus dans les formations. Il convient sans doute de le renforcer, car une méconnaissance du règlement s'observe parfois au niveau des Comités.

Au sujet des braquets, Christophe MANIN rappelle que le Conseil Fédéral et le Bureau Exécutif ont instruit la DTN d'amorcer une réflexion sur la méthode à suivre pour les faire évoluer, déterminer le planning et opérer du benchmark.

Christophe MANIN projette un croquis du braquet.

Depuis un certain temps, il est question de faire évoluer les braquets. La Commission « Matériel » de l'UCI s'est d'ailleurs réunie le 21 juin 2019 pour réfléchir sur la réglementation junior.

Pour s'être informée sur ce qui se pratique à l'étranger, la DTN a fait le constat que les juniors de tous les pays ont la même limitation de braquet, définie par l'UCI. Chez les minimes-cadets, la France a généralement des DMA supérieurs à la moyenne des autres pays, à l'exception des États-Unis qui ont un braquet identique pour les juniors, les cadets et les minimes.

L'objectif de ce changement de braquet en France est non plus de développer la vitesse, mais la puissance, qui demeure un facteur important de la performance.

La DTN propose au Conseil Fédéral un plan visant à réfléchir à cette problématique. Ce plan comporte une étude scientifique et médicale qui se déroulera durant tout l'été. Des coureurs et des entraîneurs sont déjà volontaires pour conduire les tests. Au début de l'automne se tiendra une réunion de tous les experts et les médecins. Ainsi, un bilan d'étape des travaux pourra être présenté lors du bureau fédéral du 18 octobre 2019. Cette étape sera suivie d'une étude de faisabilité. Les différentes préconisations issues de ce processus pourront être présentées lors du Conseil Fédéral du mois de janvier 2020. Il est prévu que l'évolution des braquets, si elle est décidée, soit définitive au mois de juin pour un début d'application dès le 1^{er} janvier 2021.

Il est précisé que, pour l'instant, la recherche sur l'évolution des braquets se limite à la catégorie des juniors. Le projet sera piloté par la Direction Technique Nationale avec le concours de cadres des filières Route et Piste. Une doctorante et un chercheur feront également partie de l'équipe, de même que le médecin élu, le responsable du pôle médical et tous les spécialistes que le Conseil Fédéral voudra bien proposer. Plusieurs spécialistes ont également été recrutés pour intégrer l'équipe universitaire. Le sujet est pris très au sérieux.

Le Conseil Fédéral approuve la méthodologie proposée par la Direction Technique Nationale sur la réflexion et le travail relatif à l'évolution des braquets pour les juniors.

Vincent DEDIEU donne lecture de la déclaration suivante au nom des présidents de régions et du Haut Conseil Fédéral :

« À la suite de la réunion entre la structure VAN RYSEL et la DTN, les présidents de Comités régionaux élus au Conseil Fédéral s'inquiètent de la place laissée aux Comités régionaux sur la formation des juniors. Inclure de telles structures dans le PPF pourra encourager la venue d'autres. Quel serait alors le rôle des Comités régionaux ? Nous demandons au Président de clarifier la situation, sachant que nous y sommes opposés ».

Michel CALLOT reconnaît que l'activité de ladite structure visée gagnerait à être mieux définie et c'est tout l'objet de la discussion initiée par la DTN sur ce sujet. Il s'agit d'un point délicat qui appelle une réelle concertation. Ce travail n'est visiblement pas achevé, car la réunion qui s'est tenue entre la DTN et les représentants des Comités régionaux n'a pas débouché sur un consensus et il n'est pas question de passer en force sur ce sujet.

Jean-Claude LECLERC estime que retirer aux Comités régionaux le volet formation des juniors, c'est les réduire à de simples boîtes aux lettres ; ce qui serait inadmissible.

Michel CALLOT reconnaît que le fait, pour une structure privée, d'investir dans le vélo doit apporter un plus à celui-ci. Il faudra éviter qu'un éventuel partenariat soit un élément de démotivation pour les Comités régionaux.

Christophe MANIN souligne que la structure en question est en observation pour l'année 2019. C'est à ce titre que la réunion de concertation a été provoquée en présence de tous les acteurs pouvant être concernés de près ou de loin. Cette rencontre, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, a d'ailleurs donné lieu à un compte rendu. De plus, autant certains émettent des critiques sur cette structure, autant d'autres sont satisfaits de ses interventions. Il s'y ajoute que l'opérateur a accepté de supprimer certaines clauses considérées comme abusives par certains participants à la réunion. Christophe MANIN se dit surpris par la déclaration qui vient d'être lue.

Vincent DEDIEU conclut à l'inexistence d'avancées sur ce sujet suite aux discussions entre les deux parties. L'unique point de consensus lors de la réunion avait trait à la performance et au cyclisme de manière générale. Vincent DEDIEU déclare avoir eu le sentiment d'être venu pour rien. De plus, nombre de participants ont été surpris du compte rendu.

Gilles ZOPPI rapporte que récemment il a été proposé à deux cadets d'assister à des stages du Comité régional. Ils ont décliné la proposition en expliquant qu'ils devaient suivre une formation organisée par VAN RYSEL. Il est donc impératif de mieux définir la hiérarchie entre cette structure et les Comités et les clubs.

Intervention du Directeur du Pôle Médical

Au titre de la surveillance médicale réglementaire, Éric MENADIER rappelle que 100 jeunes meurent des suites d'un arrêt cardiaque lors de l'effort physique. La Professeur François Carré est en train de réaliser une étude nationale sur le sujet afin de qui recueillir toutes les données pertinentes sur les morts subites de sportifs. L'objectif est de détecter les cardiopathies génétiques arythmogènes. La Fédération s'est engagée à participer au financement de cette étude.

Toujours dans le domaine de la surveillance, un comité cardiologique a été initié avec le Professeur François Carré. Une première réunion s'est tenue dans ce cadre. Les objectifs poursuivis par ce comité sont :

- la lecture des électrocardiogrammes par un cardiologue par rapport à celle des médecins du sport ;
- faire évoluer le cahier des charges des plateaux techniques ;
- discuter sur l'analyse des gaz lors d'une épreuve d'effort ;
- réfléchir sur la cohérence de la fréquence des examens.

Ce projet se déroule dans un contexte où le Ministère annonce une baisse des budgets sur la surveillance médicale réglementaire. Nombre d'examen sont aujourd'hui perçus comme inutiles ; la pertinence scientifique de beaucoup d'actes n'étant pas démontrée. Cette situation oblige à réduire la fréquence et le coût des épreuves d'effort. Éric

MENADIER souhaiterait valider certains éléments de cette évolution avant la mi-septembre au titre de la saison 2019-2020.

Il compte également s'engager dans la refonte du carnet du coureur qui comporte 11 pages et des données difficiles à traiter. L'exploitation d'un tel document s'avère particulièrement chronophage pour un médecin.

Au sujet de la surveillance réglementaire biologique, le Ministère incite fortement les professionnels à diminuer le nombre de bilans afin de les rendre plus cohérents.

S'agissant de la prévention et de la lutte contre le dopage, Éric MENADIER indique qu'une réunion préliminaire s'est tenue au mois d'avril 2019. Elle a vu la participation de l'AFLD, de l'UCI, de l'Université de Nice, d'un représentant d'une entreprise évoluant dans le marketing social, de représentants du Ministère, d'un représentant de l'AMPD Île-de-France, etc. Cette rencontre d'échanges est intervenue à la suite de la présentation, au mois de mars, par le CNOSF, d'un plan national 2019-2024 de prévention du dopage et des conduites dopantes à l'usage des fédérations dans les activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, Éric MENADIER a pu rencontrer des représentants du département prévention de l'Agence norvégienne de Lutte contre le dopage. Cette structure déroule un plan qui s'appuie sur un réel travail d'identification des cibles et de communication adaptée à celles-ci. Il est prévu que le pôle médical se rende en Norvège en début 2020 pour rencontrer les dirigeants de la Fédération de cyclisme en vue de mieux s'imprégner de certaines bonnes pratiques.

Le groupe de travail à mettre en place verra la participation d'une doctorante pendant trois ans. Celle-ci procédera à plusieurs études relatives, entre autres, à la vulnérabilité physique et psychologique des cyclistes, qui les expose à la prise de produits dopants. Par ailleurs, un plan de prévention inspiré du celui du Ministère sera mis en place au niveau de la Fédération.

Michel CALLOT salue l'excellent travail qui a été réalisé par le pôle médical pour faire avancer la Fédération sur ces sujets parfois délicats.

Le Conseil Fédéral donne pouvoir au Bureau Exécutif pour autoriser au Docteur MENARDIER à conduire les travaux de modification du SMR.

Éric MENADIER s'enquiert de la position du Conseil sur les bilans des premières catégories qui coûtent entre 160 et 300 € et qui ne sont pas remboursés par la Fédération. Il convient de trouver une solution globale à ce problème d'autant plus que ce coût vient en plus de celui de la licence et n'est prévu par aucune disposition ministérielle.

Michel CALLOT estime que ce sujet mérite d'être examiné sereinement, car il comporte des enjeux de communication qu'il est nécessaire de prendre en considération.

Éric MENARDIER précise que selon le Professeur François Carré, référent des cardiologues du sport en France, les épreuves d'effort n'ont pas de réelle pertinence scientifique dans la mesure où ils permettent rarement de déceler une anomalie. En effet, les sportifs chez qui sont découvertes des pathologies sont ceux qui, par le passé, avaient déjà présenté des symptômes. En clair, les morts subites ne surviennent jamais sans

signes avant-coureurs. De plus, pas moins de 8 footballeurs sont morts ces dernières années et ce n'est pas faute d'avoir été extrêmement suivis par le staff médical de leurs clubs respectifs.

Sur la base de ce constat, les épreuves d'efforts seront poursuivies au sein de la Fédération, mais leur fréquence sera revue et leurs coûts amoindris.

Yannick POUHEY informe l'instance d'une expérimentation organisée du 18 mai au 18 août 2019 relativement au protocole de la prise en charge de commotion cérébrale.

Jean PONARD précise que le ledit protocole se déroule à titre expérimental sur une période de trois mois après un travail de fond qui a été effectué sur son contenu par le conseil juridique. Preuve que le dispositif fonctionne, un parent dont l'enfant a subi un traumatisme crânien a téléphoné récemment au pôle médical pour exprimer sa satisfaction sur la prise en charge.

Intervention du Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Ce point n'a pas été traité.

COMMISSIONS SPORTIVES

Modifications réglementaires sur proposition du Bureau Exécutif

Claire FLORET rappelle qu'un groupe de travail au sein de la Commission cyclisme féminin se penche depuis quelques mois sur une réforme de DN femmes qui sera inscrite dans celle des DN hommes. Le démarrage de la mise en application de ladite réforme est prévu pour 2020 pour être effectif en 2021. Elle correspond à un réel besoin du terrain et poursuit les objectifs suivants :

- hausser le niveau des équipes DN et des coureuses évoluant au niveau national ;
- renforcer la structuration des clubs ;
- développer les effectifs féminins et les structures de division nationale ;
- développer le cyclisme féminin.

À la suite d'un état des lieux des effectifs, il a été constaté une grande hétérogénéité des niveaux. La grande majorité des DN est en effet composée de coureuses de 3^{ème} catégorie. Il a donc été décidé de travailler sur trois propositions.

La première vise à revoir le classement par points en s'inspirant de celui des hommes. Le nombre de classées passerait de 25 à 80 en première catégorie. S'agissant des 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, les Comités régionaux procéderont aux attributions en fonction des besoins et des effectifs.

La deuxième proposition a trait à la création de deux niveaux nationaux avec un changement d'appellation : un niveau « National 1 femmes » avec dix structures au maximum et un niveau « National 2 femmes » illimité.

La labellisation est faite pour un an et sera réétudiée chaque année.

En termes de cahier des charges, pour les « National 1 femmes », le budget annuel préconisé sera de 35 000 € et l'effectif serait de 8 à 12 coureuses de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie uniquement. Dans cet effectif, 4 coureuses de 1^{ère} catégorie minimum seraient imposées avec une possibilité d'intégration des juniors sur demande de dérogation auprès de la DTN. Des surclassements seraient également envisageables sur dérogation de la DTN et une décision finale du Secrétaire Général.

L'encadrement sera assuré par des diplômés d'État. Cependant, à titre transitoire il sera accepté une qualification minimum correspondant un brevet fédéral « 3^{ème} degré route » ou « entraîneur club expert ».

Il sera demandé à ces équipes de National de participer obligatoirement à toutes les manches de la Coupe de France. Elles seront par ailleurs tenues d'organiser une épreuve féminine dans l'année. Seront également exigés un bilan comptable et un compte de résultat, une couverture sociale des coureuses, un projet sportif et un axe de développement ainsi une identification du médecin de l'équipe.

Pour ce qui est des équipes de National 2 femmes, le budget annuel préconisé est de 20 000 € avec un effectif de 6 à 12 coureuses pouvant relever de la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou être des juniors. 2 coureuses maximum seraient acceptées en 1^{ère} catégorie. L'encadrement obéit aux mêmes normes que celui du National 1. Un bilan comptable, un compte de résultat, une couverture sociale des coureuses et un projet sportif seront à adresser à la DTN.

Claire FLORET donne communication du calendrier de labellisation.

La troisième proposition de la Commission est le maintien d'un seul circuit de Coupe de France la première année et deux l'année suivante. La Coupe de France 2020 pour les National 1 et 2 sera composée de 6 manches. En revanche, les classements individuels seront supprimés de manière à rendre le dispositif cohérent avec celui des hommes. Le classement sera effectué sur la base de l'addition des points des 4 coureuses les mieux placées de l'équipe à leur place réelle dans leurs niveaux. Il est précisé qu'une grille de points sera établie pour chaque niveau.

Jean-Claude LECLERC demande si ce projet a fait l'objet d'une consultation préalable des Comités régionaux.

Marie-Françoise POTEREAU indique tout d'abord que le groupe de travail issu de la Commission féminine est représentatif des Comités. Ensuite, les directeurs sportifs ont été informés de la réforme à chacune de leurs réunions. Enfin, la Commission féminine et le groupe de travail ont harmonisé leurs positions en vue de la présentation des propositions. Le sujet a été également exposé aux acteurs tout au long du tour de France auquel s'est lancée la commission féminine.

Jacky TARENNE estime que la réforme n'est pas une bonne idée. Il serait plus intéressant de mettre en place une seule et unique licence féminine compétitrice et de placer toutes les coureuses sur le même pied d'égalité. De plus, il n'est pas opportun de créer deux catégories DN compte tenu du nombre limité de candidatures. En région Centre, le fait d'être en DN 2 occasionne une perte de 35 000 €. Jacky TARENNE se dit extrêmement déçu de voir la fédération démanteler un système qui fonctionne tant bien

que mal. La situation est d'autant plus décevante que les équipes du Comité régional Centre se sont énormément investies pour la mise en place du projet DN féminin.

Claire FLORET souligne que la question de la licence unique pourra faire partie de la réflexion globale sur la réforme des licences. Elle sera soumise aux différents acteurs en temps voulu. S'agissant des femmes, compte tenu du fait qu'elles courent toutes ensemble actuellement, une compétitrice en 3^{ème} catégorie n'a presque aucune possibilité d'accéder aux premières places du classement, qui sont occupées par les filles de 1^{ère} catégorie. La réforme vise à résoudre ce problème, entre autres objectifs.

Jacky TARENNE tient à préciser que le classement des filles est opéré par les Comités régionaux non pas en fonction de leur niveau, mais suivant le nombre.

Claire FLORET estime que la pertinence de la réforme tient au fait que les filles ne trouvent pas leur compte dans le projet qui leur est actuellement proposé en Coupe de France. De plus, organiser une compétition avec des niveaux très hétérogènes pose des problèmes évidents de sécurité.

Jacky TARENNE n'est pas convaincu que la création de deux DN soit de nature à résoudre les problèmes de niveau.

Claire FLORET répond que la création des deux DN est une première étape. Quant au problème de niveau, il sera résolu à partir de 2021 suite à la mise en place de deux circuits.

Stéphanie CATTOEN rejette l'argument de l'hétérogénéité avancé, soulignant que lors des Championnats de France, il a été dit qu'il fallait 176 dames au départ.

Ludovic SYLVESTRE, Vice-Président, objecte que ceci n'a jamais été dit.

Stéphanie CATTOEN maintient son propos et ajoute que lors de la retransmission télévisée desdits championnats, le constat a été fait qu'une trentaine de filles occupaient le peloton de tête. Les autres ne parvenaient pas à suivre. Dès lors, vouloir imposer un nombre trop élevé de coureuses ne saurait être une solution optimale. Qui plus est, la réforme proposée s'appuie sur un constat erroné, car la réglementation fédérale — qui a été conçue pour les hommes — permet à une femme titulaire d'une licence de 1^{ère}, de 2^{ème} ou de 3^{ème} catégorie, de participer à n'importe quelle course.

Stéphanie CATTOEN considère également que le calendrier de labellisation proposé n'est pas adapté. En effet, il avait été notamment prévu qu'en 2019 les manches de DN hommes soient publiées au même moment que celles des femmes. Or tel n'est pas le cas. Il convient de faire preuve d'anticipation. Enfin, le fait de donner rendez-vous en 2021 pour la résolution des problèmes de niveau n'est pas un argument recevable, car il faut d'abord s'attaquer aux difficultés de 2020.

Marie-Françoise POTEREAU regrette que certains soient réfractaires au changement, estimant que le cyclisme féminin a besoin d'être restructuré, d'évoluer. Pour relever un tel défi, il est nécessaire de tester des solutions, de les évaluer ensuite pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Il est précisé que des organisateurs d'épreuves ont participé aux différents groupes de travail ayant abouti aux propositions présentées. La Commission route hommes a également été consultée. Des éléments sont sans doute à

re-préciser, mais la réforme en question s'est appuyée sur une démarche qui s'est voulue consensuelle.

Le Président pense que la création de deux DN est une mesure utopique en l'état actuel des choses eu égard au nombre de DN existantes. Certes, le cyclisme féminin a besoin d'évoluer, mais il faut faire preuve d'une grande prudence dans la mise en œuvre des réformes. Le Président craignant qu'une précipitation contribue à déstabiliser l'existant.

Ayant pris part aux travaux de refonte des DN hommes et femmes, Jo BURDIN se dit surpris par les réactions suscitées des uns et des autres sur les propositions émises. En effet, si la réforme est souhaitable chez les hommes, elle l'est autant chez les femmes. Deux objectifs sont poursuivis, à savoir donner envie aux dames de compétir et faire évoluer leur niveau. Aujourd'hui, les courses des femmes sont effectuées par, d'un côté, celles qui ont le niveau et, de l'autre, celles qui sont laissées loin derrière et ne sont jamais classées. Cette situation n'est pas de nature à créer de l'émulation. De plus, la réforme est une demande qui provient de la base.

Joël MARTINEZ se souvient des vives oppositions qu'avaient suscitées les propositions de réforme du BMX féminin. Il avait également été question de la création de catégories, inexistantes jusqu'alors. Pourtant cette réforme a permis d'attirer vers le BMX des filles qui ne seraient jamais venues sinon. Le nombre de jeunes filles qui se sont remises sur un vélo a évolué de manière considérable. Sans prédire un résultat similaire pour la réforme en cours, Joël MARTINEZ estime qu'il est important de la laisser se dérouler et de l'évaluer ensuite. Il est temps d'essayer.

Jacky TARENNE signale que cet essai aura comme effet immédiat de faire perdre 35 000 € au Comité régional Centre.

Stéphanie CATTOEN ajoute qu'il faudra aussi tirer un trait sur toutes les subventions habituellement octroyées par la Région.

Gilles ZOPPI considère que cette réforme a le mérite d'expérimenter une solution sur un dispositif qui ne fonctionne pas de manière optimale. Il s'y ajoute que la création de deux niveaux de National est une demande de tous les directeurs sportifs de DN féminines. La réforme n'est donc pas technocratique. Elle provient de la base.

Vincent DEDIEU souligne que Nouvelle-Aquitaine nourrit le projet de création d'une structure féminine régionale. Cependant, il trouve dommage que le cahier des charges des National 2 prévoit deux coureuses au maximum. Il aurait été plus judicieux de mettre « minimum ».

Claire FLORET répond qu'en autorisant un nombre illimité de 1^{ère} catégorie, l'hétérogénéité des pelotons serait exacerbée.

Vincent DEDIEU maintient sa demande.

Michel GALLOT rappelle que la Fédération a souvent été confrontée au problème de la répartition des garçons — de moins en moins nombreux — dans un nombre de catégories très important. Il s'agissait de leur permettre de participer à des courses conformes à leurs niveaux. La réforme proposée pour les DN dames a été voulue progressive pour ne pas perturber le dispositif. Elle vise à créer de l'émulation chez les femmes et à trouver

une source de confrontation qui cadre avec leur niveau et leur permet de prendre du plaisir dans la compétition.

S'agissant des Comités régionaux, Michel CALLOT rappelle que les propositions présentées au Conseil ne nourrissent aucune volonté de retirer les DN à ces Comités.

Yannick POUHEY propose, relativement aux inquiétudes sur les DN de Comités Régionaux, que les juniors intégrés sur la base d'une dérogation de la DTN puissent être assimilés à des coureurs de 1^{ère} catégorie. Ce compromis prendrait en charge les préoccupations de toutes les parties.

Nathalie THIMEL BLANCHOZ juge la proposition judicieuse.

Le Président met le projet aux voix.

Le Conseil Fédéral approuve la réforme des DN femmes (2 votants se sont prononcés contre).

Nathalie THIMEL BLANCHOZ souhaite savoir si le vote intègre la proposition qui a été émise par le Secrétaire Général.

Le Président affirme que le Conseil rend un avis sur le document qui lui a été soumis. La proposition du Secrétaire Général correspond à ce qui est appliqué à ce jour.

Présentations des sujets à l'étude par disciplines

Yannick POUHEY rappelle que sur le demi-fond piste, la réglementation a été modifiée par l'UCI pour porter l'âge maximal des coureurs à 65 ans au lieu de 70 ans. La Fédération avait décidé de se conformer à cette disposition, mais elle demeure confrontée à l'âge parfois très avancé de ses pilotes. De plus, France demi-fond est en train de réaliser un vrai travail de formation de stayers et de nouveaux stayers. Il est donc proposé de prendre en compte la limite d'âge de 65 ans, mais de ne commencer à l'appliquer qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 de sorte à ne pas stopper les activités.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la proposition de report au 1^{er} janvier 2021 de l'application effective de l'âge limite de 65 ans.

Claire FLORET déclare que la Commission Cyclisme Féminin propose la suppression du paragraphe en lien avec la 5^{ème} manche de Coupe de France. Il s'agit de celui concernant l'éventuelle participation d'une seconde équipe de DN Femmes sur les épreuves par étapes. Ce point, présent dans le règlement de la Coupe de France Femmes depuis 2016, fausse l'équité sportive de l'épreuve. De plus, il n'est pas cohérent avec la réglementation sur la composition des équipes sur les épreuves en ligne.

Par ailleurs, à la phase « Pour les clubs n'ayant pas 4 compétitrices, les concurrentes pourront se constituer en équipe MIXTE, selon la réglementation spécifique », il est proposé d'ajouter la précision suivante : « à condition qu'aucune de ces concurrentes n'appartienne à un club ou à l'effectif d'une DN déjà représentée par une équipe. »

Le Conseil Fédéral approuve la suppression du paragraphe en lien avec la 5^{ème} manche de Coupe de France et l'ajout de la précision « à condition qu'aucune de ces concurrentes

n'appartienne à un club ou à l'effectif d'une DN déjà représentée par une équipe. » (un votant s'est abstenu).

Il est annoncé que le Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2020 se tiendra du 2 au 5 juillet 2020. La formule comporte un minimum de 8 coureurs composés d'une équipe, soit 6 garçons (2 pupilles, 2 benjamins, 2 minimes) et 2 filles au minimum au choix dans les catégories ; l'objectif étant de ne pas fermer la porte à des clubs qui ne comporteraient dans leurs effectifs que très peu de coureuses. Chaque Comité régional devra désigner à sa charge 2 jeunes arbitres, un garçon et une fille, au sein de son territoire. La présence d'un représentant de la CNCA est également exigée pour les besoins de l'encadrement des jeunes arbitres.

S'agissant des conditions de participation des structures, le raisonnement est le suivant :

500 coureurs seront répartis dans 13 entités, soit environ 40 coureurs par entité. Une entité correspond à un Comité régional de métropole. Les entités sont au nombre de 12 auxquelles s'ajoutera une 13^{ème} représentant les Comités régionaux d'Outre-Mer. Ce calcul revient à dire qu'il est possible d'engager 5 clubs pour chaque entité. Le potentiel global est donc de 65 clubs, mais la comparaison avec les 180 labellisés « École Française de Cyclisme » commande d'aller plus loin dans les critères de sélection. Le choix est ainsi fait de permettre aux écoles françaises de cyclisme de participer, quelle que soit leur labellisation. Les labels « Compétitions » et « École de vélo » sont donc concernés.

Si les 12 Comités régionaux de métropole engagent 4 clubs, cela porte le nombre à 48 clubs auxquels s'ajoutent les 3 clubs d'outre-mer, soit 51 au total. La différence est alors de 14 clubs supplémentaires à répartir pour atteindre le seuil maximum de 65 clubs.

Chaque Comité régional devra engager une 5^{ème} équipe supplémentaire mixte composée de jeunes de différents clubs issus d'Écoles Françaises de Cyclisme labellisées ou non, ce qui porte le total des équipes à 63 en tenant compte les 12 comités régionaux métropolitains. Cette possibilité d'équipe mixte est proposée pour éviter de laisser des enfants isolés dans les écoles de vélo non labellisées et qui n'auraient donc pas la possibilité de participer au TFJC. Cette ouverture de quotas supplémentaires contribuerait également à la diminution des risques de mutation des jeunes entre les clubs et permettrait de détecter des profils non intégrés à un club labellisé.

Enfin, pour valoriser les Comités régionaux ayant mis en place une politique très importante de labellisation des Écoles Françaises de Cyclisme et qui ont axé leur développement sur ce nouveau dispositif, il est proposé d'accorder l'engagement d'un club en quota supplémentaire aux 2 Comités régionaux ayant plus de 20 Écoles Françaises de Cyclisme labellisées à ce jour.

La nature de cette 6^{ème} équipe accordée à 2 Comités régionaux de métropole est laissée à l'appréciation de ces derniers. Il peut s'agir d'un club labellisé École Française de Cyclisme ou d'une équipe mixte de clubs non labellisés. La seule restriction est qu'un coureur issu d'une École Française de Cyclisme déjà engagée sur le TFJC ne peut pas être sélectionné dans une équipe mixte.

En conclusion, le nombre d'équipes participantes s'établirait donc à 65, soit 520 coureurs. Ce chiffre pourrait augmenter significativement selon la participation féminine et les possibilités de réservoirs de jeunes pratiquantes dans les clubs.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité les conditions de participation au Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2020.

Il est rappelé que la notion de classement s'appuie sur les rayons et roues d'or, d'argent et de bronze. L'idée serait que chaque épreuve rapporte des rayons aux clubs participants selon des temps ou des places réalisées sur chacune des épreuves. Les jeunes pourraient alors symboliquement venir apposer leurs rayons — or, argent ou bronze — sur une roue sous forme de magnets ou de vrais rayons. Cette roue pourrait être accrochée en guise de trophée dans les paddocks des équipes. Chacun pourrait ainsi se rendre visuellement compte du métal apparaissant majoritairement. La commercialisation ce support serait possible.

Le programme sportif est le suivant et se déroulera sur 3 jours :

Au cours du 1^{er} jour, le projet du rallye itinérant est retenu avec un parcours à effectuer en autonomie, accompagné des éducateurs de club. Cette mise en situation concrète est la traduction du dispositif « savoir rouler » instauré par le Ministère des Sports et de l'Éducation nationale. Il s'agit du même principe que le VTT Enduro avec des épreuves de liaison et des épreuves de spéciales chronométrées. Des départs échelonnés avec des écarts réguliers devront être respectés pour fluidifier le passage sur les différents ateliers de cette première journée.

L'épreuve n° 1 est le « CLM/équipe ». Les départs seraient décalés par catégorie sous la forme d'une course à handicaps. Les Pupilles prendraient le départ en premier lieu, suivies des Benjamins, puis des Minimes. Chaque binôme de coureurs devra rattraper celui qui a pris départ avant lui. En revanche, pour éviter les frustrations, l'épreuve sera terminée en groupe. Chacun pourrait ainsi exprimer sa condition physique. Étant donné le nombre incertain de filles, le principe de départ avec handicaps est maintenu. Les filles de la même catégorie pourront participer avec les garçons de la catégorie inférieure en prenant le même départ. Ainsi, le nombre de participants au départ ne serait pas une contrainte.

L'épreuve n° 2 correspond à la « montée chronométrée » ou « Sprint chronométré » selon la configuration topographique du site d'accueil des compétitions. Chaque club partirait groupé. Les coureurs effectueraient une distance différente selon leurs catégories d'âge, puis poursuivraient tous ensemble l'itinéraire, accompagnés de leur éducateur.

L'épreuve n° 3 a trait aux « Jeux + Mécanique ». Cette épreuve pourrait être effectuée tout au long de la journée sur un seul site. En fonction des départs échelonnés vers les autres épreuves, certaines équipes commenceraient par cette épreuve tandis que d'autres équipes termineraient par elle.

La matinée du 2^{ème} jour est réservée aux épreuves de Cyclo-cross par catégorie d'âge et selon des séries de qualification. La 1^{ère} série est la compétition pour les dossards pairs. Les 50 % ayant fini premiers iront en grande finale et les 50 % suivants en petite finale. Quant à la 2^{ème} série, elle mettra aux prises les dossards impairs. Les finales s'organiseraient à l'image de 1^{ère} série.

L'après-midi sera consacrée à la récupération pour les participants afin qu'ils profitent du village fait d'animations, de randonnées-famille, de stands mécaniques, d'ateliers avec vélos connectés, d'une présentation du dispositif « savoir rouler », de séance de sensibilisations sur la sécurité routière, la diététique, le baby vélo, etc.

Les grandes finales et les petites finales par niveau et par catégories se dérouleront en fin de journée. Il s'agit de continuer à offrir du spectacle et de l'activité sur le site d'accueil principal des compétitions.

Pour le 3^{ème} jour, le choix est fait de garder la traditionnelle épreuve sur route classique. Là aussi, des séries devront être organisées par catégorie d'âge et par niveau selon les résultats des épreuves Cyclo-cross et de la montée/sprint chronométré(e).

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité le programme des compétitions du Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2020.

S'agissant de la Coupe de France Cadets des Départements 2020, le calendrier suivant est porté à la connaissance du Conseil :

Saison de Cyclo-cross en année N -1 : la date des manches interrégionales est à organiser selon les possibilités locales. Ainsi, la saison de septembre à décembre 2019 compte pour la Coupe de France Cadets des Départements de l'année 2020.

Avril 2020 :

Jour 1 : contre la montre individuelle ;

Jour 2 : épreuve sur route avec un circuit plat de préférence, en fonction des possibilités locales.

Mai 2020 :

Jour 1 : contre la montre par équipe ;

Jour 2 : épreuve sur route avec un circuit vallonné, en fonction des possibilités locales.

Juin 2020 : Manche Piste

Les responsables interrégionaux sont libres de positionner chaque manche au sein du mois proposé en collaboration avec le comité régional d'accueil et selon les possibilités techniques d'organisation de chaque comité local d'organisation.

Juillet 2020 :

Les deux finales nationales sur route de la Coupe de France Cadets et la Coupe de France Minimes-Cadettes sont organisées sur un même week-end, soit du 18 au 19 juillet 2020. L'objectif est de préparer les sportifs devant prendre part aux Championnats de France sur Route de l'Avenir. Cette finale serait organisée de la manière suivante :

18 juillet 2020 : CLM Individuel pour les Minimes-Cadettes et CLM par équipe pour les Cadets ;

19 juillet 2020 : épreuve sur route pour les Minimes-Cadettes ainsi que pour les Cadets.

Septembre 2020 :

La finale nationale sur piste sera organisée aux dates habituelles du 2^{ème} ou 3^{ème} week-end selon les possibilités du Comité local d'organisation. Les épreuves sur piste destinées aux Minimes-Cadettes sont créées selon une logique de participation par club. La finale nationale piste un omnium organisée sur la 2^{ème} journée s'opérera avec les épreuves telles que le Scratch, l'Élimination, la Tempo Race et la Course aux points organisées selon la réglementation fédérale en vigueur. Ces épreuves sportives ne seraient pas prises en charge par le Comité local d'organisation pour la saison 2020.

Par conséquent, les Minimes-Cadettes auront également une manche piste interrégionale qui sera en compte dans le classement général de la Coupe de France. Le programme sportif de ces manches piste interrégionales sera identique à celui de la finale nationale afin de préparer physiquement, techniquement et stratégiquement les coureurs.

Les 4 premières concurrentes de chaque manche piste interrégionale seront qualifiées pour la finale nationale sur piste. La grille de points de cette manche piste interrégionale sera la même que celle appliquée sur les manches route interrégionales de la Coupe de France Minimes-Cadettes. Ladite grille va de 45 points pour la 1^{ère} place à 1 point pour la 32^{ème} et suivantes.

En plus de cette manche piste interrégionale en juin pour les Minimes-Cadettes, il est entendu que les week-ends d'avril et de mai sur route feront partie des manches de la Coupe de France Minimes-Cadettes en incluant aussi les épreuves de contre la montre le jour 1 de chaque week-end. Le programme sportif sur route sera ainsi identique à celui des garçons sur la Coupe de France Cadets des départements.

S'agissant du découpage géographique, compte tenu du fait qu'il est proposé une réduction du nombre de week-ends de compétition, il a été décidé de repousser d'un an leur mise en œuvre. Ce temps sera mis à profit revoir le découpage géographique actuel regroupant les 12 Comités régionaux de métropole en 5 zones. Le découpage géographique resterait donc inchangé pour la saison 2020.

Vincent DEDIEU regrette que la Commission Jeunesse n'ait pas tenu compte, dans le découpage géographique, des attentes des Comités. La promesse d'une revisite de ce découpage avait pourtant été faite devant plusieurs instances, notamment lors du Congrès des départements qui s'était tenu à Roubaix.

Michel CALLOT assure que plusieurs hypothèses ont été examinées, mais il n'a pas été trouvé de formule plus appropriée que celle qui est aujourd'hui présentée. À titre d'exemple, les évolutions de découpage qui étaient envisagées au niveau des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie auraient eu pour conséquence la sortie d'une région d'un découpage régional. Le maintien du système est la traduction d'une réelle difficulté face aux nouveaux découpages territoriaux. La Commission est donc ouverte à toute suggestion en la matière.

Vincent DEDIEU note que, quel que soit le nombre de départements dans les interrégions, les qualifiés sont toujours au nombre de 5. Ceci pose un problème d'égalité.

Alain GHILONI se dit déçu qu'il y ait moins d'épreuves et du fait qu'une épreuve féminine ait été supprimée. Il considère que 3 épreuves auraient été un juste milieu.

Le Conseil Fédéral approuve le programme des compétitions de la Coupe de France Cadets des Départements 2020 (2 votants se sont abstenus).

Il est en outre adopté des mises à jour réglementaires touchant à la Coupe de France Cadets des départements et singulièrement sur les 3 disciplines pour la saison 2020. Elles concernent la participation, la composition des équipes, la grille de points et le matériel.

S'agissant de la participation, l'objectif de la mise à jour est, d'abord, de permettre la création d'une équipe bi ou tri-départementale sur chaque manche piste interrégionale uniquement. Cette épreuve ne serait pas prise en compte pour le classement général par équipe ; le but étant de faire courir les jeunes sur piste, de les motiver et de détecter d'éventuels talents.

Il s'agit ensuite, de permettre au club organisateur de constituer une équipe, selon les conditions de participation en vigueur, pour participer aux épreuves piste, route et cyclo-cross.

De plus, lors des finales sur route et sur piste de la Coupe de France Minimes-Cadettes ainsi que la Coupe de France Cadets des Départements, la Commission propose que la participation des DOM/TOM soit libre.

Enfin, la Commission suggère que les épreuves interrégionales puissent être ouvertes selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du Comité régional d'accueil concerné.

Lorsque des épreuves de « contre la montre individuelle » ou par équipe sont organisées la veille d'une épreuve sur route sur les manches interrégionales et sur la finale nationale route, la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive. La participation aux « contre la montre » du jour 1 sur les week-ends de manche interrégionale ainsi qu'à la finale nationale route sont obligatoire pour prendre part aux épreuves sur route du jour 2. Par ailleurs, lors des « contre la montre » par équipe, les équipes doivent être composées de 4 à 6 cadets. Le temps réalisé sera pris sur le 3^{ème} concurrent.

Au sujet de la grille, la Commission propose de supprimer les points bonus attribués aux trois premiers coureurs de chaque manche interrégionale route pour éviter que les classements soient joués dès les premières épreuves. Cette situation est de nature à fausser la confrontation des participants.

S'agissant du matériel, afin d'éviter les mauvaises interprétations lors des épreuves de cyclo-cross, il est précisé que la largeur des pneumatiques limités à 33 mm ne concerne que les vélos de cyclo-cross et non les VTT.

Le Conseil Fédéral approuve les évolutions réglementaires pour la Coupe de France Cadets des Départements 2020 (un votant s'est abstenu).

Les dernières modifications réglementaires concernent le Titre 9 Écoles de Cyclisme.

Il est rappelé que les courses dites de « gentlemen » se disputent par équipes de deux personnes : le gentleman et l'entraîneur. Sont gentlemen les titulaires d'une licence « Jeunes » âgés de 11 à 16 ans inclus ; ce qui veut dire que les catégories de Benjamins

à Cadets sont en mesure de participer aux épreuves en qualité de gentleman sur présentation d'une licence sportive de l'année prouvant que le titulaire possède le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

L'entraîneur est défini comme étant tout compétiteur âgé de 17 ans et plus, titulaire d'une licence compétition, d'un Pass'Cyclisme ou d'un Pass'Cyclisme Open.

Les épreuves de gentlemen peuvent être organisées toute l'année. La distance maximale sera de 20 km.

Le Conseil Fédéral approuve les modifications réglementaires relatives au Titre 9 Écoles de cyclisme (un votant se prononce contre).

La séance est suspendue le 21 juin à 20 heures 50 et reprise le 22 juin 2019 à 8 heures 30.

Le Président donne lecture de la liste des présents et des personnes excusées pour ce 2^{ème} jour du Conseil Fédéral. Il propose de continuer le passage en revue des modifications réglementaires.

Ludovic SYLVESTRE rappelle que sur Route, jusqu'à présent, le règlement intérieur interdit aux juniors ayant pris une licence sous-catégorie PC de participer aux épreuves officielles. Cependant, ils ont tout loisir de prendre part aux épreuves fédérales junior. La Commission Route a estimé qu'il s'agissait là d'un contresens et propose qu'un junior sous-catégorie PC ne puisse participer ni aux championnats de France Junior ni aux épreuves fédérales Junior.

Philippe LIMOUSIN ne trouve pas de sens à la création d'une sous-catégorie chez les juniors.

Ludovic SYLVESTRE précise que le sens de la modification réglementaire est l'interdiction qui sera désormais faite à un junior qui a pris l'option sous-catégorie PC de prendre part aux épreuves fédérales.

Le Président fait remarquer qu'il avait été procédé à la création de cette sous-catégorie PC parce que les juniors qui roulaient aux côtés des PC étaient amplement avantagés et remportaient systématiquement les épreuves.

Claire FLORET ajoute que des PC ont été ouverts pour les féminines cette année. Pour le moment, les juniors sont obligés de courir avec les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie. Ce point de règlement devra être revu.

Gilles ZOPPI tient à préciser que les juniors en PC sont soumis à la réglementation de cette catégorie. Quand ils remportent une épreuve, ils sont remontés comme les autres Pass en fonction de leur catégorie d'âge. Ce filtre empêche qu'ils puissent gagner deux fois au cours d'une même année.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la modification réglementaire interdisant à un junior sous-catégorie PC de participer aux épreuves fédérales Junior.

Ludovic SYLVESTRE précise que cette disposition sera applicable à compter de la saison 2020.

Pour le Cyclo-Cross, Yannick POUHEY déclare que les propositions de modifications réglementaires sont au nombre de 4. La première vise à modifier l'alinéa « Épreuves du calendrier FFC » de l'article 5.1.049 Formules des épreuves du Titre V Cyclo-cross pour permettre aux coureurs Espoirs Hommes de courir avec les Elites Hommes et non les Juniors Hommes afin de les confronter à leurs aînés et les tirer vers le haut.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la modification de l'alinéa « Épreuves du calendrier FFC » de l'article 5.1.049 Formules des épreuves du Titre V Cyclo-cross pour permettre aux coureurs Espoirs Hommes de courir avec les Elites Hommes et non les Juniors Hommes afin de les confronter à leurs aînés et les tirer vers le haut.

La deuxième proposition de modification a trait à la qualification non plus des 40 premiers coureurs Espoirs Hommes et Élite Hommes du classement général de la Coupe de France aux Championnats de France, mais les 50 premiers coureurs.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la modification relative à la qualification non plus les 40 premiers coureurs Espoirs Hommes et Élite Hommes du classement général de la Coupe de France aux Championnats de France, mais les 50 premiers coureurs.

La Commission émet comme troisième proposition de modification le fait qu'à l'issue de la finale de la Coupe de France de Cyclo-cross, seuls les coureurs français puissent être qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross de leur catégorie. Les coureurs étrangers seront donc extraits du classement général de la Coupe de France.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la modification relative au fait qu'à l'issue de la finale de la Coupe de France de Cyclo-cross, seuls les coureurs français puissent être qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross de leur catégorie. Les coureurs étrangers seront donc extraits du classement général de la Coupe de France.

La quatrième proposition concerne la création d'un titre Espoirs Femmes qui sera disputée pendant l'épreuve Élite Femmes des Championnats de France. Il s'agit d'assurer une égalité des titres décernés dans chacun des sexes. Il sera établi un classement « scratch » et un classement Espoirs. Une coureuse Espoir sera donc susceptible de revêtir deux maillots.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la proposition relative à la création d'un titre Espoirs Femmes qui sera disputée pendant l'épreuve Élite Femmes des Championnats de France.

Jean-Michel RICHEFORT fait part au Conseil des propositions de la Commission Cyclisme Pour Tous.

La première a trait à la modification des paragraphes « Attribution initiale des niveaux Pass'Cyclisme » (article 16.2.2 et 16.2.5) et « Montée de niveau » de l'article 16.2.9 afin d'apporter de la clarté et de la cohérence sur l'attribution et la montée des niveaux Pass'cyclisme.

Jean-Michel RICHEFORT donne communication de la proposition de texte.

Marc TILLY estime qu'aussi longtemps qu'il ne sera pas érigé une règle fédérale sur les montées et descentes des Pass'cyclisme, les problèmes demeureront, car chaque Comité régional fera une application des dispositions selon la compréhension qu'il en fait.

Gilles ZOPPI fait remarquer que le vote porte justement sur le renforcement de l'application de la règle fédérale.

Michel CALLOT précise que la proposition de modification relativement aux Pass'Cyclisme vise à étendre l'attribution des niveaux Pass'Cyclisme aux non-licenciés avec un titre de participation à la journée.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la proposition d'extension de l'attribution des niveaux Pass'Cyclisme aux non-licenciés avec un titre de participation à la journée.

Michel CALLOT indique que la deuxième proposition rend obligatoire la transmission, par les Comités régionaux de la liste annuelle des coureurs concernés à l'attention des arbitres.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité l'obligation faite aux Comités régionaux de transmettre la liste annuelle des coureurs concernés à l'attention des arbitres

Le Président souligne que les délégués départementaux effectuent un très bon travail de saisie et de classement des Pass'Cyclistes. Cela dit, compte tenu du fait que le classement par cycle web fonctionne, il serait logique que le process s'opère automatiquement.

Michel CALLOT fait part au Conseil de la troisième proposition de la Commission Cyclisme Pour Tous qui est que dans les épreuves où le nombre de coureurs partants dans l'une des catégories (D1, D2, D3, D4) sera inférieur ou égal à 10, les points attribués aux 5 premiers ne soient pas comptabilisés pour la montée de niveau.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité le principe selon lequel les points attribués aux 5 premiers ne seront pas comptabilisés pour la montée de niveau dans les épreuves où le nombre de coureurs partants dans l'une des catégories (D1, D2, D3, D4), sera inférieur ou égal à 10.

Par ailleurs, compte tenu des mauvaises conditions atmosphériques sur l'ensemble des épreuves « 'FFC Masterseries » », qualificatives pour les Championnats de France Masters Route, la Commission Cyclisme Pour Tous propose de modifier l'article 4.2 de l'annexe 1 du règlement des FFC Masterseries en vue d'augmenter le pourcentage d'éligibles à la qualification à ces Championnats. Les seuils passeraient ainsi à 60 % chez les hommes et à 70 % chez les femmes.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité la modification de l'article 4.2 de l'annexe 1 du règlement des FFC Masterseries pour augmenter le pourcentage d'éligibles à la qualification à ces Championnats.

RÉFORME DES LICENCES

Le Président déclare que les activités cyclistes, l'apprentissage et bien-être, les loisirs et la performance sont globalement calés. Quant à la compétition, le contenu demande encore à être travaillé. Un calendrier de réunions du groupe de travail a été défini ; l'objectif étant d'aboutir à une proposition lors du prochain CNPR. La validation devra être faite au Conseil Fédéral du mois de janvier prochain. Une explication de texte se fera également lors du Congrès Fédéral 2020. Le respect de toutes ces étapes amène à dire que la réforme des licences ne sera effective qu'en 2021.

Michel CALLOT ajoute que le volet le plus délicat de la réforme a trait à la relation qui lie les licences et l'activité. L'enjeu est également de faire en sorte que la présentation des licences soit conforme à la stratégie marketing. Il précise que le tableau transmis relate la procédure de prise de licence 2020.

Jean-Claude LECLERC affirme ne pas percevoir de changements significatifs dans la présentation de la licence.

Le Président répond que rien ne changera dans ce domaine des licences en 2020.

RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président affirme ne pas avoir reçu les rapports des groupes de travail. Le point est donc reporté.

QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Nicolas ROUGEON interroge le Président sur les critères d'attribution des représentations fédérales lors des épreuves officielles, sur qui peut être représentant fédéral et sur le rôle d'un représentant fédéral sur une épreuve officielle.

Yannick POUHEY répond que dans la majorité des cas, les représentants sont des élus issus, soit du Bureau exécutif, soit du Conseil Fédéral. Dans la pratique, le choix a pu être porté sur des personnes évoluant près des sites de la représentation. C'est ainsi que cette année des membres de la Commission route et un salarié de la Fédération ont été nommés. Il fallait en effet expliquer sur le terrain les objectifs des réformes relatives à la Route. Compte tenu des retours enregistrés sur ce choix, la pratique habituelle sera reprise.

Yannick POUHEY explique que le rôle d'un représentant fédéral est essentiellement de porter la parole de la Fédération dans l'explication des règlements. Afin de rendre cette représentation plus efficiente, il serait sans doute opportun de réfléchir à la mise en place d'un canevas à l'intention des représentants.

Nicolas ROUGEON reconnaît que la situation s'est améliorée au fil des années ; l'organisateur recevant en amont le nom du représentant fédéral par le biais de la DAS. Néanmoins, il serait utile de rappeler, dans le mail qui lui est adressé au représentant, le rôle de celui-ci et ce qui est attendu de lui en termes de retour.

Ludovic SYLVESTRE assure qu'un délégué de la Commission Route sera toujours présent sur les manches de Coupe de France, car il est important d'avoir un avis précis sur la qualité de l'organisation.

Alain GHILONI donne lecture de la question suivante :

« A l'heure de la réforme des licences, de la fusion des régions et du travail d'actualisation des accords frontaliers, il est un sujet qui mérite attention afin de répondre aux demandes de nos licenciés.

Ma question est la suivante : un licencié Pass'Cyclisme qui veut aller courir un "Enduro VTT" en Belgique fait la demande officielle de sortie du territoire par l'intermédiaire de son président de club. Celle-ci est refusée par nos services.

Un Pass'Cyclisme ne peut prétendre à cela. La réglementation ne le permet pas. Or ce même Pass'Cyclisme permet de participer à cette même épreuve en tant que non-licencié ; ce qui ne met pas vraiment notre Fédération en avant pour inciter des pratiquants à prendre des licences.

Il serait judicieux de résoudre ce problème dans le cadre des études actuelles sur la réforme des licences afin de satisfaire nos licenciés plutôt axés sur le "loisir sportif" et ainsi encourager la prise de licences dans notre Fédération. »

Yannick POUHEY indique qu'en l'état actuel de la réglementation peuvent sortir du territoire les licenciés de la catégorie Minime à Senior qui participent à des compétitions. La catégorie Pass'Cyclisme ne prenant pas part à des compétitions en France ne saurait donc disposer d'une autorisation de sortie pour compétir à l'étranger. Des dérogations sont possibles sur certaines catégories d'âge inférieures, notamment quand la sortie du territoire est requise dans la cadre d'un jumelage

Éric PIHET rapporte le cas d'un pilote détenteur d'un Pass'Cyclisme dans la banlieue Dijon qui souhaitait participer à une compétition en Belgique pendant un séjour qu'il effectuait dans ce pays. Dans un premier temps, il a essuyé un refus. Sa mère a alors cherché et trouvé un article dans le règlement stipulant que les pilotes détenteurs des Pass'Cyclisme ont la possibilité de rouler à l'étranger s'ils en font la demande. L'autorisation a ainsi été accordée.

Ludovic SYLVESTRE soutient qu'au-dessus du règlement se trouve un droit fondamental européen issu du principe de libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La Fédération est directement interpellée, car sur les Chemins de France, certains coureurs — français — sont licenciés à l'étranger. Le règlement fédéral est certainement appelé à évoluer.

Michel CALLOT prend note des différentes interventions et annonce qu'il sera procédé à une relecture du règlement pour voir dans quelles mesures un pilote Pass'Cyclisme peut être autorisé à compétir dans un pays étranger. Il a bon espoir que les travaux en cours sur la réforme des licences permettront de résoudre un certain nombre de problèmes dans ce domaine.

Le Président propose de recueillir la question de Yannick TIREL.

Yannick TIREL signale qu'à ce jour, il n'existe aucune formation fédérale concernant le traçage et la construction des zones trial catégories National, Expert et Élite. Pourtant, le responsable au sein de la DTN jouit des compétences pour former des organisateurs et ainsi développer la discipline. Pourquoi cette formation n'est pas proposée ?

Michel CALLOT reconnaît que certaines se sont développées et ont échappé à la Fédération au fil des années. La nature ayant horreur du vide, de telles niches ont fait le lit de structures privées qui, souvent — et tel est le paradoxe — doivent à la Fédération leurs compétences en matière de traçage. Un des enjeux de l'heure est de se réapproprier ces zones au bénéfice des clubs et des organisateurs. Le degré de structuration de l'Institut National de Formation permet de pouvoir investir des registres comme celui-ci.

Yannick TIREL fait observer qu'à ce jour, une seule personne est capable de procéder au traçage de cette zone ; la deuxième ayant quitté la Fédération. Cette situation pose énormément de problèmes aux organisateurs.

Christophe MANIN s'engage à mettre en place cette formation même si elle n'était pas incluse dans le plan initial. La Fédération jouit des compétences nécessaires dans ce domaine.

Pour sa deuxième question diverse, Yannick TIREL souhaite savoir qui endosse les responsabilités sur une compétition de Trial des jeunes (formule TRJV), en cas d'accident du pilote ou de l'arbitre bénévole non licencié sur la zone. Il rappelle que pour organiser ce type d'événements, il faut 20 arbitres de zones plus 20 personnes qui comptabilisent les points, soit 40 personnes sur zones. Le fait est que 70 % de ces bénévoles ne sont pas licenciés Fédération Française de Cyclisme. Très souvent, il s'agit de parents.

Christophe LAVERGNE explique qu'en cas de contentieux suite à l'action d'un intervenant missionné par l'organisateur, ce dernier sera tenu pour responsable. Ce type d'incidents est couvert par le contrat collectif.

Michel CALLOT estime que la réponse de Christophe Lavergne doit rassurer. Cependant, au-delà de la question juridique, l'assistance à l'arbitrage ne saurait être logiquement confiée à des personnes non licenciées. Il convient de se pencher sérieusement sur cette question.

Yannick TIREL rappelle par ailleurs que du 7 mai 2019 au 18 octobre 2019, la France est en Plan Vigipirate renforcée. Le ministère des Sports souligne très justement que la responsabilité et la sécurité des événements incombent aux organisateurs. Cependant, la nouveauté est que la Préfecture et la Municipalité exigent le renforcement de l'effectif des forces de l'ordre présentes sur le site pendant l'événement. Or le coût de l'opération pour une semaine peut varier entre 5 000 et 15 000 € non provisionnés, à la charge de l'organisateur. De plus, les agents qui seront détachés sur le site sont des réservistes qui n'ont pas le droit d'intervenir en cas d'incident. Ils doivent composer le 17 pour alerter les gendarmes. Cette directive préfectorale risque, à moyen terme, de mettre en difficulté nombre d'organisations.

Ludovic SYLVESTRE confirme que lors d'une réunion à la Préfecture de Nantes dans le cadre de la préparation des Chemins de France sur route, il a été sensibilisé sur les 4 critères pris en compte pour évaluer le degré de risque d'une manifestation, à savoir le

nombre de spectateurs, le nombre de concurrents, l'avis de la Gendarmerie et/ou de la Municipalité et la capacité de l'organisateur local à anticiper les problèmes de sécurité. Le fait d'avoir pris attache avec la Préfecture de manière anticipée a permis d'éviter la surcharge budgétaire.

Nicolas ROUGEON confirme que chez organisateurs ayant fait preuve d'anticipation sur les questions de sécurité, la charge est moins lourde. Dans le cas d'espèce, il convient de rassurer les services préfectoraux et de Gendarmerie. Sans préjuger du résultat, Nicolas ROUGEON se propose de prendre contact avec la Direction générale de la Gendarmerie avec qui la Commission Sécurité a su nouer de bonnes relations.

Stéphane GARCIA tient à préciser qu'en vertu de l'article 53 du CPP, les réservistes sont obligés d'intervenir en cas de problème lié à la sécurité.

Alfred DEFONTIS fait remarquer que pour 9 jours de compétition en Martinique, la facture pour la sécurité se chiffre à 30 000 € pour la Gendarmerie et 15 000 € pour la Police Nationale.

Philibert MOUEZA ajoute que la Gendarmerie de Guadeloupe se désintéresse de plus en plus des questions de sécurité sur les compétitions, considérant que le chèque remis est encaissé par le Ministère. Les gendarmes déclarent effectuer des heures supplémentaires qui ne sont pas récompensées. Cette situation est de nature à poser de véritables problèmes aux organisateurs.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Contentieux juridiques

Christophe LAVERGNE indique que le dossier POYO a connu son épilogue le 12 novembre 2018. L'intéressé a vu toutes ses demandes rejetées. Le dossier PEYROTON DARTET a été clôturé par le Tribunal administratif de Versailles, qui a considéré la requête de l'intéressé comme n'ayant plus lieu d'être.

Le dossier CLAUSSE est toujours en cours tandis que celui de M. DANDLETERE dure depuis septembre 2017. L'objet du litige dans ce dernier cas est le remboursement et le non-remboursement d'un contrôle antidopage suite à une meilleure performance mondiale réalisée par l'intéressé. Aucune date d'audience n'a pour l'instant été fixée.

Le dossier CONVERSET a trait à une procédure devant la juridiction administrative initiée par l'intéressé suite à une mesure disciplinaire consécutive à un contrôle antidopage positif. Aucune date d'audience n'a été fixée pour l'heure.

Par ailleurs, le Tribunal de Grande Instance de Caen avait décidé, en première instance, de sanctions pénales à l'encontre de M. SAINZ en prononçant une peine de 9 mois d'emprisonnement ferme et 20 000 € d'amende. L'intéressé ayant interjeté appel, la Cour a infirmé le 1^{er} jugement en date du 27 février 2019 et prononcé une sanction plus légère, soit 12 mois de prison avec sursis et 2 000 € d'amende. La Cour d'appel n'a pas suivi les réquisitions de l'avocat général qui avait requis une peine de 30 mois d'emprisonnement, dont 18 fermes, assortie d'une mise à l'épreuve et d'un mandat de dépôt.

Le dossier BEDOUCHA a trouvé son épilogue dans un jugement du Tribunal de Grande Instance en date du 25 octobre 2018. L'intéressé a été frappé d'une sanction pénale de

3 mois d'emprisonnement avec sursis et 8 000 € d'amende, assortie d'une interdiction d'exercer pendant 3 ans. En outre, les 3 anciens sportifs cités dans le dossier ont été condamnés à des peines allant de 3 à 6 mois d'emprisonnement avec sursis. Il est à noter que la constitution de partie civile de la Fédération a été jugée recevable et bien-fondé.

Le dossier CIPRELLI n'a pas connu d'évolution. La fin de l'instruction est attendue au niveau de la Cour de cassation.

Au titre du contentieux social, le dossier GUERREIRO avait donné lieu à une assignation en justice de l'ancien assureur Allianz par la Fédération Française de Cyclisme pour défaut de conseil et d'information. L'audience au fond s'est déroulée le 13 mai 2019. Le délibéré sera connu le 24 juin.

Le Dossier PINCEMIN n'a pas connu d'évolution.

S'agissant du dossier KING, un recours avait été introduit par le fonds de garantie auprès du Tribunal administratif de Grenoble. Celui-ci a suivi la requête du plaignant en condamnant solidairement l'assureur à verser 1 584 911 € en première instance. Un appel a été introduit et à ce jour aucune date d'audience n'a été fixée.

Au titre des autres contentieux, Christophe LAVERGNE rappelle qu'un litige oppose à FFC à la Fédération Française de Moto suite au dépôt, au 1^{er} trimestre 2018, de 23 marques à l'INPI. Toutes ces marques portent des signes constitués en tout ou partie des termes VTTAE, E-BIKE et E-VTT. Une audience de mise en état a eu lieu le 18 juin 2019. Celle de clôture est fixée au 26 juillet 2019.

La séance est suspendue de 10 heures 15 à 10 heures 40

SITUATION BUDGÉTAIRE 2018/2019

Gilles DA COSTA annonce une amélioration en perspective du budget, qui s'explique, d'une part, par des dépenses supplémentaires en réduction et, d'autre part, par l'intégration du résultat exceptionnel ayant trait à la vente de locaux de Rosny-Sous-Bois.

Un autre élément significatif concerne un coût d'environ 100 000 € devant être supporté par la Fédération au titre de l'organisation, à Saint-Quentin-en-Yvelines, des Championnats de France sur piste. La tenue de cet événement est rendue obligatoire par une convention qui oblige la Fédération, sous peine de pénalité, à organiser un nombre suffisant d'événements sur le site du vélodrome.

Il est néanmoins prévu un excédent budgétaire de 626 960 € à la fin de l'exercice 2019. Les fonds propres s'établissent ainsi à près de 500 000 €, soit une situation de trésorerie normale pour une association de la taille et de l'envergure de la FFC.

Joe BURDIN se félicite de ce redressement, mais souhaite connaître les besoins nets de la Fédération en termes de trésorerie.

Gilles DA COSTA indique que ces besoins varient entre 2 et 2,5 millions d'euros par an.

Nathalie THIMEL BLANCHOZ s'interroge sur le montant de la pénalité qui serait appliquée à la Fédération en cas d'insuffisance des événements organisés sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Michel CALLOT répond que le barème dépend de la nature des activités, qui peuvent être d'envergure régionale, nationale ou internationale.

Gilles DA COSTA poursuit la présentation.

Il est donné communication de la situation du rapprochement budgétaire au 30 avril 2019 et du tableau de pilotage de l'exécution budgétaire.

Situation de la dette des comités régionaux

Gilles DA COSTA fait observer qu'à la date du 21 juin 2019, les créances des Comités régionaux s'établissent à 367 196 € hors convention. Ce chiffre, très faible, est l'expression d'un retour à une situation favorable dans la relation entre les Comités et la Fédération.

Les créances conventionnelles s'établissent à 337 298 € dont 283 552 pour l'Île-de-France et 53 746 pour la Guadeloupe, qui, sans aucun défaut de paiement, réduit continuellement sa facture au fil des années. Le retour à la normale est prévu avant la fin du mandat en cours. S'agissant de l'Île-de-France, la situation demeure plus complexe, car structurellement déficitaire. Ce point sera discuté en Commission des finances le 9 juillet 2019 préalablement à son examen par le Bureau Exécutif.

La dette due aux athlètes se chiffre à 83 959 €, mais elle a tendance à se résorber sur la base d'un conventionnement de la DTN avec les concernés. La situation demeure donc sous contrôle.

La dette enregistrée en direction des sites VTT s'établit à 40 644 €. Cette somme est essentiellement constituée de factures récentes du printemps 2019.

Les créances « clients » se situent à 1 076 130 € à ce jour. Les 511 000 € sont liés au système de facturation des assurances entre la Fédération et la Ligue. Les 500 000 € restants sont composés, pour moitié, de dettes « fraîches » et pour l'autre moitié de créances « organisateurs » plus anciennes et sur lesquelles un système de surveillance a été mis en place en vue de leur recouvrement.

Nicolas ROUGEON s'interroge sur le fonctionnement de la Commission des Finances consécutivement à la démission de Jean-Philippe POVEDA.

Michel CALLOT assure qu'il sera procédé à la désignation d'un nouveau membre en remplacement du démissionnaire lors de la prochaine réunion du Conseil Fédéral. La démission étant intervenue la veille de la tenue de la présente réunion, il n'a pas été possible d'organiser son remplacement.

Au sujet des assurances, Gilles DA COSTA rappelle que la tarification 2019 décidée en juillet 2018 prévoit, s'agissant des Comités régionaux, une part « épreuve » et une part « véhicule ». Suite à la transmission de l'état des lieux du parc de véhicules, les Comités ont fait part d'une différence substantielle avec la situation réelle. Cette situation a occasionné plusieurs mois de négociation avec l'assureur avant que celui-ci prenne en

compte les demandes de la Fédération. L'état du parc est désormais à jour. De plus, la prime d'assurance a enregistré une baisse sensible, passant de 155 000 à 121 000 €, soit une réduction de près de 30 000 € au profit de l'ensemble des assurés. Tous les Comités, à l'exception de deux, se sont vu adresser un avoir sur leur assurance.

Alfred DEFONTIS se félicite de cet abattement consenti sur la prime d'assurance et qui a été bien été ressenti sur les comptes du Comité de la Martinique.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Gilles DA COSTA souligne que les conditions de la tarification seront fixées dans les semaines à venir. Il est donc important pour le Conseil Fédéral d'avoir une visibilité globale sur la trajectoire budgétaire.

Sur le plan comptable, la situation s'est assainie même si l'objectif de rétablissement des fonds propres reste de mise pour stabiliser et sécuriser l'architecture fédérale.

La volonté est de mettre en œuvre les plans fédéraux tels qu'ils ont été définis en dépit des nouvelles dispositions gouvernementales via la tutelle qui sont venues percuter la Fédération et l'obliger à adapter en permanence ses dispositifs. La feuille de route est donc tenue.

2020 étant l'année de la fin du mandat, toute l'énergie doit être mise dans l'accomplissement des plans fédéraux issus des engagements politiques devant les délégués et les forces vives du cyclisme français. Cette trajectoire est à apprécier dans un cadre budgétaire certes assaini, mais qui demeure fragile. Ceci appelle une poursuite des efforts avec notamment la transformation numérique de la Fédération, la mise en place d'une stratégie marketing adaptée et l'évolution du modèle économique. Ces enjeux animent la perspective des Jeux olympiques de Paris en 2024, mais aussi au-delà.

Les objectifs pour 2020 sont les suivants :

- poursuivre le rétablissement financier ;
- conclure les plans de développement du mandat ;
- lutter contre la baisse des licences ;
- conforter et moderniser l'organisation territoriale pour l'avenir ;
- réussir le Jeux Olympiques de Tokyo en 2020 ;
- préparer le Jeux Olympiques de Paris et l'après-JO ;

Les orientations sont déclinées ainsi comme suit. Il s'agit de :

- poursuivre le travail de réduction des coûts ;
- ne pas baisser la garde en termes d'activités ;
- réduire les frais fixes de manière significative.

Les enjeux structurels à financer ont trait, essentiellement, au projet numérique et à la stratégie marketing. Il convient en outre de conserver le rythme de la capitalisation à hauteur de 250 000 €. Quant aux plans fédéraux, il faudra les financer. La maquette budgétaire proposée en détaille les éléments.

Nathalie THIMEL BLANCHOZ se félicite de la qualité et de l'efficacité des personnes en charge de la réflexion et de la gestion du modèle économique de la Fédération Française de Cyclisme.

POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION

Les activités de communication

Ludovic SYLVESTRE rappelle le lancement du nouveau site Internet de la fédération au mois de septembre 2019. Au lieu d'être un simple outil de communication, le site sera d'abord au service des licenciés et des clubs.

La présence de la Fédération sur les réseaux sociaux est rappelée. En effet, plus de 85 000 fans la suivent sur Facebook, 2 100 sur Twitter, 24 000 sur Instagram et 1 500 sur LinkedIn, soit plus de 130 000 contacts réguliers.

Ludovic SYLVESTRE annonce que le Chemin de France Route de l'Avenir se déroulera à Beauvais du 22 au 25 août 2019. L'ensemble des épreuves sera relayé en direct sur la page Facebook de la Fédération.

Les activités marketing

Ludovic SYLVESTRE indique que le Président de la Fédération Française de Cyclisme a signé jeudi après-midi un nouveau contrat de partenariat de deux ans avec le groupe bancaire CIC. BigMat, Brighon et Gras Savoye sont des partenaires des Championnats de France Route en aidant au financement de l'épreuve.

Par ailleurs, un nouveau contrat d'équipementier vestimentaire pour les équipes de France hors compétition est en cours de négociation suite à la dénonciation de celui qui liait la Fédération à la société Hungaria.

Michel CALLOT se réjouit du fait que la FFC ait pu signer un partenariat avec le CIC et qui prouve que l'état financier de la Fédération n'est pas repoussant pour un opérateur bancaire.

Il décline ensuite les domaines d'interventions prioritaires de la Fédération qui sont :

- la réforme des licences et les contreparties associées ;
- le fait de loger les activités économiques dans une filiale dédiée ;
- la création d'événements particuliers inexistants dans le portefeuille à ce jour ;
- le renforcement de la collaboration dans l'écosystème de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- la poursuite de la recherche de partenaires.

LOCAUX DE ROSNY-SOUS-BOIS

En complément à l'intervention du Trésorier, Michel CALLOT confirme que processus de vente des locaux est bien avancé. Deux compromis de vente ont été signés.

Cependant, un des sujets d'importance dans le domaine immobilier a trait au déplacement du site technique, actuellement implanté à Montry, vers une zone à proximité du vélodrome. L'objectif est de centraliser les activités, de résoudre les

problèmes logistiques, notamment la gestion des stocks, et de rationaliser les coûts dans ce domaine.

Michel CALLOT tient informé le Conseil du fait que, suite à un arrêté ministériel, le terrain dont la Fédération est propriétaire à Marne-La-Vallée fait désormais partie d'une zone aménagée confiée à l'opérateur EPAMARNE. La Fédération a donc face à elle un acheteur potentiel fiable qui offre des possibilités souples en termes de délais.

Joe BURDIN demande si le partenariat conclu avec CIC prévoit une extension de celui-ci vers les Comités régionaux et les clubs par le biais de leurs délégations régionales.

Michel CALLOT rappelle que certains Comités et clubs ont déjà des partenariats avec certaines institutions financières ou d'assurance. Néanmoins la convention signée avec le CIC comporte tout un volet territorial activable sans nouvelle contractualisation.

ÉPREUVES OFFICIELLES

Année 2019

Sur Route, Anne LE PAGE indique que pour 2019, la finale nationale sur de la Coupe de France Minimes-Cadettes a été attribuée à Châtel Guyon (Auvergne-Rhône-Alpes) et celle des Cadets des Départements à Saint-Benoît-sur-Loire (Centre-Val de Loire).

Pour le VTT, les Coupes de France VTT – SKF/TRIAL se dérouleront les 27 et 28 juillet 2019 à Le Dévoluy (Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et du 15 et 16 septembre à Belfort (Bourgogne Franche-Comté).

Sur Piste, les Championnats de France de Demi-Fond se dérouleront à Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes) tandis que la finale nationale sur Piste Coupe de France Cadets des Départements et la finale Anneau d'Or Fenioux France Juniors auront lieu au Vélodrome de Bourges (Centre-Val de Loire).

S'agissant du Polo Vélo, les Championnats de France se sont déroulés du 15 et 16 juin 2019 à Montoir-sur-Loire (Centre-Val de Loire).

La Coupe de France BMX Freestyle Park – FISE Xperience s'est déroulé à Canet-en — Roussillon (Occitanie) les 18 et 19 mai 2019. Quant à la Coupe de France BMX Freestyle Flat – FISE Xperience elle a eu lieu les 8 et 9 juin 2019 à Monteux.

La Coupe de France BMX Freestyle Park — FISE Xperience est prévue au Havre (Normandie) du 24 et 25 août 2019 et la Coupe de France BMX Freestyle Park – FISE Xperience à Reims (Grand Est) du 28 et 29 septembre.

Année 2020

En Cyclo Cross, la Coupe de France est prévue pour se tenir à Quelneuc (Bretagne).

Sur BMX, la Coupe de France se tiendra à Sarriens (Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur), à Massy (Île-de-France), à Compiègne (Hauts-de-France), à La Roche-Sur-Yon (Pays de la Loire) et à Descartes (Centre-Val de Loire)

Le Challenge France Nord Est se déroulera à Saint-Quentin (Hauts-de-France) et à Massy (Île-de-France).

Le Challenge France Sud Est sera organisé à Cournon (Auvergne-Rhône-Alpes), à Draguignan (Provence-Alpes-Côte-d'Azur), à Saint-Étienne (Auvergne-Rhône-Alpes).

Le Challenge France Sud-Ouest est programmé à Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine)

Les Championnats de France de Cyclisme sur Route se tiendront à Plumelec (Bretagne).

Année 2021

En Cyclo-Cross, la Coupe de France se déroulera à Pierric (Pays de la Loire) en octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

Le Président

Le secrétaire de séance

Didier MARCHAND

Yannick POUÉY